



La Voix du Congo Profond,

le magazine d'un Congo rural en marche.

N°3



Trimestriel- Décembre 2010

Edité par le Centre Agronomique et Vétérinaire
Tropical de Kinshasa, Laboratoire vétérinaire,
Avenue Wangata, Kinshasa.

La Voix du Congo Profond, le magazine d'un Congo rural en marche.

1. Propriétaires de la terre, sécuriser le foncier. 2
2. Fertilité des sols, agriculture durable de conservation pour préserver la planète. 8
3. Préserver coûte que coûte la forêt, garante du climat ; processus REDD+. 16
4. Politique agricole et objectifs du millénaire. 25
5. Modernisation de l'agriculture. 29
6. Le mouvement paysan en marche, plaidoyer. 33
7. Les filières de production. 40
8. Jeunesse et femmes, avenir agricole. 43
9. Financement et micro finance. 49
10. CARG et programme agricole multi-acteurs. 51
11. Economie et partenaires ; prix et marchés. 54



Prochain N° : Changer les mentalités pour pratiquer l'agriculture en savane et moderniser les techniques de production.

Dans nos prochains numéros :

Recherche agronomique

Nutrition

Synergie investissement privé - paysannat

Education et culturel : renforcement des capacités

Directeur de publication : Alain Huart.

CD audio et interviews : Honoré Kabongo, Sahel Vangu (243)815025404 - sahelvangu@yahoo.fr.

Graphiste : Claire Boulanger.

Dessins : Jacqueline Renard.

Equipe de rédaction : Sahel Vangu, Jean-Baptiste Lubamba, Chantal Tombu, Paulin Ossit, Rigo Gene, Lydie Masika, Max Muland et Alain Huart.

Correspondants en province (informations et photos) : Bertin Matumo, Espérance Nzuzi et Landu. Nzita au Bas Congo, Jean Marie Kamale et Romain Kyalire au Nord Kivu, Micheline Mayingidi en Province Orientale, Victor Nkendi au Kasai Occidental, Roger Enyeka en Equateur, Sandra Kavira et Mimy Kitumaini Mukuba au Sud Kivu, Faustin Sumay et Marc Rodriguez au Bandundu. Jérôme Roux pour les régions belges avec Beltrade.

Ministère de l'Agriculture : Dr Ali Ramazani Secrétaire Général, Christophe Mampuya, directeur analyse, planification, prospective, Paulin Ossit, coordonnateur de plans provinciaux; Kasongo Bonnet au cabinet de SEM le Ministre National de l'Agriculture.

Avec les contributions de Henk Breman, Samson Chirhuza, Marc Rodriguez, Jean-Pierre Kisamare, Patrick Houben, Guy Mergeai, Jules Aloni, Frédérique Hellin, Benoît Cassart, Jan Aertsen, Baudouin Michel, Samy Mankoto, Philippe Dube, Jean-Paul Chausse, John Schluter, Hervé Corbel, Ernest Kuyengila, Frans van Hoof, les équipes IAASTD, LOFEPACO, IFDC Catalist et WWF.

Trimestriel N°3 - décembre 2010

Dépot légal: 0762.9742

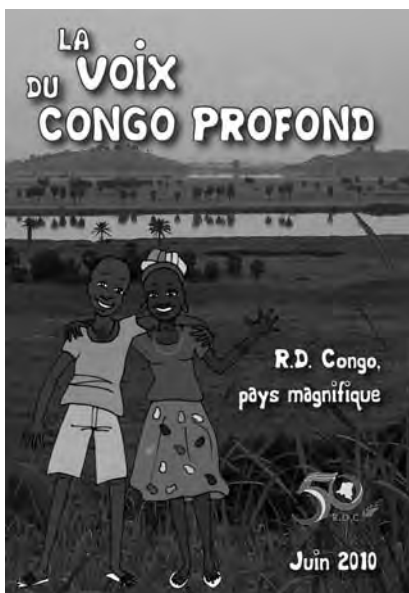
Abonnement par 100 numéros pour un territoire : contactez Max Muland (243)999924852 - maxmuland@yahoo.fr.

Lorsqu'on prive une population d'information et de communication sur ses patrimoines, on la maintient dans le non développement.



« La Voix du Congo profond » est un large concept de communication qui couvre pour la première fois **toutes les provinces du pays**. Elle constitue un réseau des réseaux, mettant en connexion et en réaction les organisations paysannes faitières, les Conseils Agricoles de Gestion et les regroupements associatifs qui travaillent pour organiser durablement leur Congo. Sont aussi associées et reliées les ONGD spécialisées dans le développement rural et membres du CNONG, les radios rurales communautaires, les facultés universitaires, les associations nationales des vétérinaires et agronomes... Les gestionnaires de projets agricoles et de conservation soutenus par des partenaires techniques et financiers s'inscrivent également dans cette vaste toile.

Les produits de ce **réseau de communication** sont diversifiés : autour de votre magazine s'articulent des CD, des enregistrements audio et des envois de documentation vers les territoires. Le Centre Agro Vétérinaire Tropical de Kinshasa compte également poursuivre la production de brochures thématiques intitulées « Troupeaux et cultures des Tropiques ».



Dernièrement, un **N° spécial** édité à l'occasion du Cinquantième anniversaire de l'Indépendance a fait le point des richesses naturelles et culturelles nationales et de leur utilité pour assurer le développement harmonieux des populations. Outil de communication pour sensibiliser et informer la jeunesse et les professeurs, ce N° de juin 2010, intitulé *Congo, Pays magnifique*, rappelle à quel point la graine d'aujourd'hui sera bel arbre demain, si on lui prépare un bon terreau.

La diffusion de **votre magazine trimestriel « La Voix du Congo profond »**, **4x par an**, est un grand défi : le pays est vaste et l'information très peu disponible, difficile à véhiculer. Pourtant le **développement agricole communautaire**, en marche en RDC, ne peut évoluer qu'en accédant librement à des informations pratiques, objectives et actuelles. L'investisseur privé, par exemple, présenté de façon objective, n'est plus perçu comme une menace, mais comme une opportunité à saisir. Les informations relatives aux prix et marchés, relayées dans votre magazine, vous permettent de faire les meilleurs choix d'activités et de filières selon les avantages comparatifs des terroirs et des territoires.



Que ce magazine, nouveau tambour, puisse véhiculer les ondes propices qui permettent aux messages envoyés d'atteindre leur destination dans de bonnes conditions et de se répercuter.



1. Propriétaires de la terre, sécuriser le foncier.



Qui sécurisera le foncier pour l'usage rationnel des terres au bénéfice des populations en RDC ?

L'exploitation industrielle de la forêt, des projets de fixation du carbone et autres processus de mise en concession et affectation des terres, comportent des risques sociaux environnementaux. Ces nouveaux processus d'affectation des terres risquent de se faire au détriment des populations.

Marc Rodriguez, ISCO, *Projet de développement agricole du Bandundu, Food 172-355.*



Le CARG, structure relais vers le comité foncier local.

Comment gérer les risques sociaux environnementaux liés à l'attribution des concessions rurales, forestières, d'élevage et de production de carbone, et aussi les terres liées à la protection et à la conservation de la nature ?

Quels sont les risques actuels qui se constatent et ceux qui se profilent ?

Marc Rodriguez évoque son expérience de terrain et de proximité des paysans en RDC, et le projet ISCO, qui accompagne 14 CARGs de territoire dans le Bandundu et autant de plans territoriaux. Il nous dit qu'il faudrait créer une **instance de proximité, futur comité foncier local**, qui deviendrait l'interlocuteur non pas unique, mais de référence, de toute procédure d'affectation massive de terre. Cet interlocuteur aujourd'hui, c'est le CARG. Si le Carg fonctionne bien, il est aussi le lieu d'expression de la société civile, par opposition aux démarches qui partent des ONG le plus souvent provinciales, intermédiaires et d'opinion qui peuvent être divergentes. Demain et selon la loi, le comité foncier local prendra le relais du CARG.

Vu la taille du pays et sa population croissante, il est désormais essentiel de se doter de standards de superficies cultivées pour chaque famille rurale, avec l'idée qu'elles doivent être servies en premier, les concessions venant ensuite. Ces standards doivent être la norme de tous ceux qui se lanceront dans des zonages et autres plans de développement. Les CARGs veilleront au respect de ces standards pour les populations locales, et donneront aussi leur avis sur toute proposition de mise en concession de la terre.



1. L'interdiction de cultiver, principale cause des risques socio-environnementaux.



Il faut distinguer l'exploitation artisanale de la forêt, par des artisans spécialisés, qui travaillent dans le cadre de programmes de foresterie communautaire, de celle pratiquée par les exploitants forestiers industriels ou par les projets qui sont en train de voir le jour dans le cadre de la réduction des émissions de carbone : projets de reboisement, plantations industrielles, récupération et gel d'anciennes concessions forestières, gel de blocs forestiers n'ayant pas fait l'objet d'une exploitation forestière industrielle.

La différence en effet réside dans l'interdiction faite aux paysans riverains de continuer leurs activités agricoles dans les espaces concernés. Une telle interdiction n'existe pas en exploitation artisanale du bois. Le cas de la foresterie communautaire devrait s'inscrire dans cette logique.

Interdire à un paysan de cultiver peut comporter des risques multiples :

- Risque de sécurité alimentaire, dans le cas où le paysan est amené à réduire sa production faute de terres alternatives disponibles, et sans que des avantages ne lui soient offerts, en termes de revenu – en espèce ou en nature – lui permettant de compenser la perte de production alimentaire liée à l'alimentation de la famille.
- Risque d'augmentation de la durée des temps de transport (et de ce fait limitation potentielle de la durée du travail de la culture) si les terrains agricoles où on veut le contenir sont éloignés de son lieu de résidence.
- Risque de diminution des revenus liés à la moindre disponibilité d'excédents commercialisables, sources de revenus pour l'agriculteur. Parmi les conséquences de ceci figure la diminution potentielle de l'accès aux services publics de santé et d'éducation.
- Risque d'augmentation des temps de travail agricole, si les terres où il est contenu ne présentent pas les mêmes caractéristiques de fertilité, à supposer qu'il n'y ait pas de limitation dans les surfaces qu'il cultive (pour avoir les mêmes productions – donc la même sécurité alimentaire et les mêmes revenus – il faut qu'il cultive davantage de superficie, en devant parcourir plus de distance, pour une pénibilité accrue du travail).
- Risque d'augmentation de la tension intercommunautaire dans les zones à forte migration: c'est le cas de la plupart des forêts riveraines. En effet, retirer des terres de l'espace cultivable peut aboutir à augmenter la tension entre les groupes qui se partagent cet espace, en rendant plus difficile l'accès à la terre pour les venants et les pygmées, par exemple.

Ces risques ne sont pas égaux pour toute la population paysanne. Si des emplois sont créés, la masse n'en profitera pas. Si des revenus compensatoires sont distribués, on peut craindre qu'ils le soient de manière inégalitaire. Cette diminution de la sécurité alimentaire et des revenus risque donc de marquer davantage les populations vulnérables ou celles dont les statuts sociaux comportent des éléments de fragilité et d'inégalité de droits. Tout cela peut se traduire par des conflits intercommunautaires et d'une façon générale, à maintenir les populations dans un fort niveau d'analphabétisme.

Un autre risque très important est que les générations futures ne soient pas prises en compte dans les calculs compensatoires.

2. La mauvaise gouvernance, autre risque majeur de la mise en concession.

La capacité à négocier des compensations justes – c'est-à-dire qui couvrent exactement les pertes attribuables à la mise en concession, qui prennent en compte les générations futures dans les calculs, qui n'écartent pas les migrants, les pygmées et les vulnérables, cette capacité doit être complétée par une autre capacité : celle de distribuer effectivement et régulièrement les compensations.

Ces deux capacités, négocier des compensations justes et les distribuer effectivement, sont très faibles dans le milieu rural et doivent impérativement être partout renforcées.

DROIT FONCIER RURAL

Le milieu rural est partagé entre deux, voire trois pôles d'autorité qui tous sont en crise : **l'autorité territoriale** (administrateur de territoire, chefs de secteur) et **l'autorité coutumière**. Toutes deux font partie de l'administration territoriale en réalité. N'en font pas partie **les chefs de terre**, si on les distingue des chefs de groupement et de chefferie, ce que fait souvent la coutume. Dans ce cas, il faut bien admettre l'existence de trois pôles d'autorité. Il s'agit ici d'autorités de proximité, fragilisées par la faiblesse des rémunérations, la corruption, la perte de crédibilité, l'affaiblissement du sentiment de responsabilité de la chefferie vis-à-vis du bien-être commun au profit du bien être particulier notamment de la famille cheffale.

Les terres – savanes, forêts – sont gérées dans cet esprit, c'est-à-dire que les terres sont considérées par tous et de plus en plus comme la propriété des familles cheffales et non pas des clans dont elles sont issues.

On a abandonné la gestion clanique de la propriété pour aller vers une gestion patrimoniale. Ce phénomène est amplifié par la croissance démographique, qui augmente la taille des clans et réduit celle, relative, des familles cheffales (où le pouvoir reste concentré entre quelques personnes). Il ne faut pas s'y tromper : la loi foncière ne change rien à la réalité de base perçue par tous au Congo : **les propriétaires de la terre sont les chefs de terre. Ils ont pris l'habitude de les vendre, plus exactement de les louer et l'on assiste à un vaste phénomène de mise en location dont ils sont les uniques bénéficiaires.** Une grande partie des terres agricoles, savanes et forêts, sont aujourd'hui sous contrat de location de type «concession fermière ou coutumière». Ces concessions sont des baux de 5 ans soumis à paiement de redevances. Dans la pratique il est difficile aux chefs de récupérer une terre même si la redevance n'est pas payée et chacun considère que ces terres sont «vendues» même si elles ne le sont pas de droit.



Une sagesse ancestrale confisquée ? Le chef ne doit pas oublier qu'il ne s'est pas investi lui-même chef, et que le pouvoir qu'il détient lui vient de tous les membres de sa communauté.

Aujourd'hui, on a des gardiens qui n'en sont plus et qui ont oublié que les ancêtres considéraient la terre comme un bien collectif inaliénable et que toute décision foncière requiert l'accord de tous.

DROIT FONCIER URBAIN

Parallèlement à ce vaste processus d'appropriation des terres il en existe un autre, qui part souvent des villes, et consiste en l'appropriation de terres, cette fois de droit, par l'obtention de titres fonciers officiels (d'abord le contrat de location puis le certificat d'enregistrement ou le bail emphytéotique). Ce processus prend de l'ampleur et il concerne des terres de grandes superficies, **le plus souvent supérieures aux dimensions permises par la loi.**

Il faut souligner que dans les deux cas, la négociation est faite avec les chefs, et à leurs seuls profits. Les notions d'intérêt commun, de dédommagement des paysans affectés par les locations ou ventes n'entrent pas en ligne de compte.

Ceci ne serait pas problématique si de telles pratiques ne se déroulaient pas dans un contexte d'usage collectif des terres et d'agriculture itinérante : **les paysans qui utilisaient la propriété clanique de manière ancestrale sont en train de devenir des paysans sans terre.**

Actuellement on vend ou on loue les terres les mieux placées, près des villages, des bourgs et des cités, et les paysans qui les cultivent depuis toujours ne sont pas consultés. Ces ventes impliquent les services du cadastre et les autorités supérieures. Ce mouvement concerne principalement des fermes d'élevage : aussi à la perte des terres de culture s'ajoutent les dégâts de la divagation du bétail, dans les terres où l'agriculture est contrainte.

3. Les Conseils Agricoles Ruraux de Gestion, une alternative à la mauvaise gouvernance.



Le Ministère de l'Agriculture a pris conscience des risques induits par ces évolutions. L'une des raisons principales pour lesquelles il a créé les CARGs est précisément d'essayer de mettre de l'ordre dans la gestion des terres, quelles qu'elles soient : terres agricoles, terres d'élevage, terres de forêt. La Loi Agricole devrait renforcer cette opportunité avec les Comités Fonciers qui seront installés dans un délai qui dépendra de la mise en place des Entités Territoriales Décentralisées. C'est donc une perspective à moyen terme.

A court terme, les CARGs sont en place pour offrir **un cadre de concertation** mais aussi pour créer **un cadre de transparence sur la gestion des terres**, ainsi que pour déterminer des lignes de conduite pour chaque type de ressources. Toutes les coopérations et les services ministériels devraient en tenir compte, en se souvenant que l'agriculture est la base de l'activité anthropique dans le pays rural, la base de la survie des populations, mais aussi la source de la destruction des couverts végétaux et qu'il est nécessaire que tout s'ordonne autour de cette évidence.

Il n'est pas souhaitable que chacun crée distinctement des comités concurrents, qui réuniront forcément les mêmes hommes et femmes.

Les CARGs sont des cadres de concertation, en cela qu'ils réunissent tous les parties prenantes de la gestion des ressources naturelles : administration du territoire, chefferie coutumière, chefferie de terre, services techniques, société civile (ONG, organisations paysannes, organisations villageoises - Comités Villageois de Développement CVD - professionnels de tous bords dont les forestiers).

La logique est que toute demande d'attribution de terre ou de concession, quelle qu'en soit le but, **toute enquête de vacance** ou tout processus de délimitation dans le cas des locations de terre soit soumise à l'avis consultatif des CARGs, du moins des cargs de secteur. Ceci est de nature à créer des débats locaux sur l'opportunité des attributions, d'établir un minimum de transparence dans ces processus, et d'amener les intéressés

à confronter leurs avis à **des lignes de conduite** où l'intérêt des populations et notamment les questions de sécurité alimentaire et de revenus soient pris en compte ; que, de même, l'intérêt des groupes vulnérables soit clairement identifié et défendu.

Les CARGs de secteur peuvent aussi être des lieux où les cahiers des charges seront analysés et discutés, dans le respect de l'intérêt commun, en distinguant la part qui revient au chef (car celle-ci est incontournable) de la part qui doit être affectée à l'intérêt commun. Les règles du jeu doivent ici être précisées et définies. Ce sont enfin des lieux où les contraintes économiques des exploitants peuvent être pris en compte dans la transparence, pour éviter les surenchères négatives.

Les CARGs enfin, pourraient mettre en place des modalités de gestion financière transparente des compensations financières, s'il en est, à travers des structures de gestion qui rendent des comptes à la communauté à travers les Comités Directeurs des CARGs.

4. Les besoins en terres cultivables, pierre d'achoppement des délimitations, des enquêtes de vacance et des cahiers des charges.

Les risques liés à l'interdiction de cultiver (dans une ferme d'élevage, une concession forestière, une concession d'exploitation du carbone,...) devraient être éclairés par une réflexion préalable sur les besoins en terres cultivables. Les services de l'agriculture et de l'environnement devraient à cet égard tenir une position claire, établie sur la base des pratiques réelles de l'agriculture paysanne. Toute délimitation, donc tout processus d'exclusion potentiel de l'agriculture, devrait partir des principes suivants, adaptables localement :

20 ha par famille ! Fixer le standard foncier pour aujourd'hui et demain est urgent.

a. Une famille paysanne de six personnes en moyenne consomme actuellement autour d'un ha par an de terre de jachère ou de terre forestière.

Si l'on veut que l'agriculture de cette famille se fixe dans un système à peu près durable, il faut qu'elle évolue dans un espace compris entre entre 7 et 10 ha selon la qualité des terres. Quelle que soit la qualité de ces terres il est souhaitable, notamment pour que la famille puisse cultiver au besoin un peu plus d'un ha en cours de travail, qu'au moins 10 ha lui soient réservés dans un périmètre de 5 km autour du village. Ceci permet d'assurer des jachères longues, garantie de la recomposition du couvert forestier secondaire et de la fertilité des sols. Cela contribue aussi à sédentariser les familles.

b. Comme la densité humaine doublera en 23 ans, selon le taux actuel de croissance démographique de 3% par an, c'est 20 ha qu'il faudrait réserver à chaque famille pour que les perspectives d'installation au village des jeunes soient sérieusement établies.



Le paysan hésite à investir durablement sur sa terre s'il n'a pas la garantie de la garder après aménagement.

Ces standards sont certainement adaptables. Il est certain que la densité humaine et la nature des sols entraîneront des variations sensibles du standard, de même que les savoir-faire locaux en matière d'utilisation des savanes. Ces savoir-faire peuvent eux-mêmes évoluer et ceci doit naturellement orienter le travail des services techniques de l'agriculture.



voir article sur l'agriculture de conservation et le stylo page 8.

avant de donner leur avis et de confirmer une attribution. Tout zonage ou réflexion sur l'aménagement ou l'utilisation de l'espace rural, devrait les avoir en ligne de mire.

Il serait logique que ces standards soient pris en compte dans toutes les démarches d'attribution de concession : **d'abord l'agriculture vivrière**, après, la part des concessions. Tout chemin inverse conduit irrémédiablement à l'impasse, à la pauvreté, à l'exode rural et au conflit, au final, entre les exploitants et la paysannerie.

Ces standards, les CARGs et les services chargés de valider les processus d'affectation des terres devraient les prendre en compte systématiquement

Il n'y a pas de décollage économique possible de la RDC sans sécuriser le paysan sur la terre.

Que dit le projet de loi agricole adopté par le Sénat, sous examen de la commission environnement de l'Assemblée nationale ?

Article 10

Un arrêté du Gouverneur de province crée un Comité foncier agricole, au niveau de chaque entité territoriale décentralisée sur proposition des Ministres provinciaux ayant dans leurs attributions les Affaires foncières, l'agriculture et le développement rural ; le Conseil consultatif provincial de l'agriculture, entendu, en détermine l'organisation et le fonctionnement.

Article 17

Il est reconnu à chaque communauté locale les droits fonciers coutumiers exercés collectivement ou individuellement sur ses terres conformément à la loi.

L'ensemble des terres reconnues à chaque communauté locale constitue son domaine foncier de jouissance et comprend des réserves des terres de cultures, de jachère, de pâturage et de parcours, et les boisements utilisés régulièrement par la communauté locale.

Article 25

Les conflits portant sur les terres agricoles des communautés locales ne sont recevables devant les instances judiciaires que s'ils ont été préalablement soumis à la procédure de conciliation, à l'initiative de l'une des parties devant le Comité foncier agricole.

2. Fertilité des sols, agriculture durable de conservation pour préserver la planète.



Le stylo, plante révolutionnaire pour l'agriculteur congolais.

80 % de sols congolais sont fragiles et nécessitent une Agriculture de Conservation (AC).

Jules Aloni Komanda, UNIKIN, Faculté des Sciences, Département de Géologie
Guy Mergeai, Gembloux ABT, Unité de Phytotechnie tropicale et Horticulture

Des résultats prometteurs ont été obtenus dans le cadre d'essais visant à mettre au point des systèmes de culture en semis direct sur couvert végétal permanent (SCV) de Stylosanthes guyanensis au niveau du plateau des Batekes, une des zones aux sols les plus pauvres de la RDC.

79 % des sols congolais appartiennent au groupe des Ferralsols, c'est à dire des sols fortement altérés et acides dont le potentiel de fertilité chimique est faible. Ils sont souvent carencés en azote et en phosphore. Paradoxalement, c'est sur ce type de sols que poussent les formations végétales les plus luxuriantes de la planète, c'est-à-dire les forêts tropicales humides. La chaleur, l'insolation, l'humidité et l'activité biologique intense qui règnent dans ces milieux permettent d'atteindre de hauts niveaux de production de biomasse malgré ce très faible potentiel de fertilité chimique.

Les agriculteurs congolais disposent en général de peu de moyens pour travailler ces sols pauvres et fragiles. L'agriculture n'est pas mécanisée et emploie peu d'engrais. Les rendements sont donc très faibles et la gestion de la fertilité des sols est basée sur la pratique de la jachère.

Malheureusement les engrais coûtent de plus en plus chers; l'augmentation drastique des prix de l'énergie rend improbable la possibilité d'augmenter à grande échelle l'emploi des engrais chimiques pour améliorer les rendements agricoles en RDC.

Des solutions techniques existent pour valoriser ces sols pauvres de la RDC !

L'expérience acquise dans les zones tropicales humides du monde au cours des vingt dernières années a montré que les ferralsols, malgré leur fragilité, pouvaient être exploités de manière tout à fait durable et très performante grâce à l'application des techniques de l'agriculture de conservation. Celles-ci doivent être adaptées au faible niveau de ressources de la majorité des agriculteurs congolais.

Pour améliorer les rendements tout en protégeant et en améliorant le potentiel productif des terres agricoles, l'agriculture de conservation repose sur l'application de **trois grands principes**:

1. l'absence ou la réduction au minimum du travail du sol.
2. le maintien d'une couverture permanente du sol constituée de matière organique.

3. la mise en œuvre de rotations adaptées impliquant souvent des plantes de couverture qui servent à produire la biomasse nécessaire à protéger le sol et à enrichir son horizon supérieur en éléments nutritifs.

Les principaux bénéfices apportés par l'application de ces principes sont :

- la suppression de l'érosion, tant hydrique qu'éolienne.
- l'amélioration de la fertilité du sol tant au niveau de sa structure que de sa capacité à retenir et à libérer de grandes quantités d'éléments nutritifs, ce qui augmente l'efficacité des engrais minéraux qui lui sont apportés.
- la limitation de l'impact des adventices.
- la lutte contre les effets néfastes du réchauffement climatique grâce à une augmentation de la résilience des systèmes de production agricole vis-à-vis de l'augmentation de l'irrégularité des pluies et de la baisse globale de la pluviosité.
- la lutte contre une des causes majeures du réchauffement global grâce à la fixation dans le sol d'importantes quantités de carbone par ha.

Le sol exploité par les agriculteurs peut aussi stocker du carbone !

Des recherches menées au Brésil, au Gabon et à Madagascar ont montré que l'augmentation de la teneur en carbone du sol au cours des premières années qui suivent l'adoption des techniques de **semis direct sans labour dans un couvert végétal permanent** s'élevait à 2 à 3 tonnes de carbone par ha et par an. Ce résultat est à comparer au système traditionnel de culture avec labour à la charrue à disques, qui se traduit par **une perte de carbone** pouvant aller jusqu'à près de 1,5 tonne par ha pour certains systèmes. Le bilan carbone du semis direct sans labour est donc positif et concourt à préserver la planète.

Quels systèmes de cultures sur couvert végétal SCV, sans labour, pour la RDC ?

Actuellement la majorité des producteurs congolais ne disposent que de très faibles moyens de production, aussi on doit en priorité développer des systèmes adaptés à ce contexte :

- Les plantes de couverture utilisées doivent être adaptées aux sols pauvres et acides.
- Ces plantes doivent pouvoir produire de fortes quantités de biomasse, même sans apport d'engrais et sans inoculation.
- Elles doivent pouvoir être cultivées en association avec de nombreuses cultures.
- Elles doivent pouvoir être contrôlées sans herbicide.
- Leur exploitation doit se faire en réduisant si possible la durée et la pénibilité du travail en agriculture manuelle.

Seules quelques légumineuses présentent l'ensemble de ces qualités. Et parmi celles-ci, *Stylosanthes guyanensis* est sans doute celle qui les exprime au plus haut point. En plus, son feuillage est particulièrement riche en protéines et peut être consommé par un grand nombre d'animaux, y compris les porcs et les poissons.

Essais aux plateaux Batekes

Les tentatives de mise en valeur des terres des batekes par des techniques agricoles classiques avec travail du sol ont toutes échoué car même après de très longues jachères, le potentiel de production des sols chute dramatiquement en une seule année de culture.

Les essais installés dans la zone Bateke étudient la possibilité de mettre en place des Systèmes de Culture en semis direct sur couvert Végétal permanent de *Stylosantes* et donc de quantifier les performances de tels systèmes dans les conditions locales.

Les plantes de *stylo* produites au cours de la 1^{ère} année ont été recepées (coupées) fin août - début septembre 2010, à la fin de la grande saison sèche, afin de former un paillis dans lequel une variété locale de maïs a été semée sans travail du sol. Le *stylo* ayant produit de grandes quantités de graines, il va se réinstaller naturellement au cours de l'actuelle saison A en ne concurrençant pratiquement pas le maïs.



Sur la photo qui montre l'aspect des plants de maïs et la reprise du stylo dans le paillis, on constate que le système a fonctionné tel qu'attendu sur ouverture de la jachère après brûlis du couvert herbeux ou niveau des sols de l'essai situé près de Mutiene.

Après la récolte du maïs, les plantes de *stylo* issues du semis naturel qui s'est produit à partir de juin dernier produiront une grande quantité de biomasse durant toute la saison B. Cette biomasse sera récoltée à la fin de la grande saison sèche 2011, afin de constituer un tapis protecteur du sol dans lequel d'autres cultures pourront être installées en semis direct au retour des pluies en octobre 2011.



Système sous couvert végétal: manioc-stylosantes.

Si ce système donne de bons résultats au niveau du plateau des Batekes, qui se caractérise par des sols d'une extrême pauvreté, il devrait être possible d'étendre son application aux millions d'ha de terre des savanes du Kwango et des Kasaï qui présentent également un très faible niveau de fertilité et ainsi de lutter durablement contre la faim.

Afin de pouvoir étendre l'utilisation du *stylo* dans le secteur moderne de l'agriculture congolaise, il est nécessaire d'envisager dès à présent des recherches concernant les meilleures possibilités de mécanisation de ce type de système de culture en semis direct sur couvert végétal permanent.

Cette méthode de travail et d'agriculture en jachère avec passage possible du feu, rejoint assez fidèlement les pratiques agricoles traditionnelles, ce qui devrait faciliter l'adoption-appropriation, et elle rompt avec cette habitude néfaste de mettre la terre à nu, sans couvert végétal.

Quels effets et quels bénéfices attendre de cette véritable révolution de la pratique agricole traditionnelle ?

Quand on interroge les agriculteurs français qui ont plusieurs années de SCV derrière eux, ils nous disent que leur première motivation était économique, c'est-à-dire réduire les coûts de mécanisation (labour). La baisse des charges de gasoil et d'entretien mécanique a été immédiate. Mais rapidement l'amélioration de l'état des sols est apparue et est devenue un objectif propre avec en plus une disparition rapide de l'érosion et une meilleure portance des sols... La réduction progressive des fertilisants et des produits phytosanitaires pour un niveau de production identique est venue en prime conforter les agriculteurs dans leur engagement.

<http://www.agriculture-de-conservation.com/Une-revolution-de-la-pratique.html>



LES PAYSANS SAUVERONT LE MONDE : la vraie révolution verte pour un développement social, économique et un équilibre écologique.

2,5 milliards d'êtres humains pratiquent l'agriculture et sont parfaitement capables de faire en sorte que tout le monde puisse manger à sa faim.

Jan Aertsen, Directeur Vredeseilanden, Coalition Agricongo.



Dans le monde, les paysannes, paysans et leurs enfants - en tout 2,5 milliards de personnes - vivent de l'agriculture. Ils sont parfaitement capables de pourvoir à une alimentation suffisante pour tout le monde. Partout où les familles paysannes disposent de bonnes terres en suffisance et de moyens pour investir dans une agriculture productive, elles fournissent des résultats vraiment remarquables. Elles peuvent apporter la solution au stress qui s'est répandu dans le monde au cours des dernières décennies: nous avons abandonné l'agriculture et les paysans à leur sort, fait dérailler la production, laissé augmenter les prix ainsi que la faim et la sous-alimentation; nous préférons remplir nos réservoirs d'essence avec des carburants dits bio plutôt que de laisser se nourrir les gens.

Jusqu'il y a peu, la faim sévissait surtout dans les campagnes. A l'heure actuelle, même les habitants des villes, toujours plus nombreux et plus pauvres, ne sont plus capables d'acheter une nourriture de plus en plus chère.

Oui, il est possible de faire autrement et bien mieux. Les fermes, petites et de moyenne grandeur, produisent dans le monde entier pour satisfaire les marchés locaux et nationaux. Et elles nous prouvent qu'elles peuvent être plus productives et plus efficaces que les grandes entreprises industrielles d'exportation.

Des études faites en Amérique Latine tropicale ont montré que les paysans qui cultivent plusieurs plantes dans le même champ, une pratique très répandue dans ces régions, réalisent des rendements de 20 à 60 % plus élevés que les monocultures. De plus, ils créent plus d'emplois, ce qui donne un bon revenu à un plus grand nombre de personnes.

Alors que l'agro-industrie à grande échelle laisse s'éteindre les paysans et dépérir les villes voisines, **l'agriculture familiale performante a un score incomparablement meilleur.** Elle contribue en grande partie au développement économique et à la prospérité des régions dans lesquelles elle peut se développer, parce que ses revenus sont dépensés avant tout dans sa propre région. Il en résulte que, là où avant tout les entreprises familiales fleurissent, les villes avoisinantes le font aussi: il y a plus de magasins locaux, plus de rues aménagées et de trottoirs, plus d'écoles, de parcs, d'églises, de clubs, de journaux, de meilleurs services sociaux, un plus haut niveau d'emploi et une plus grande participation des citoyens à la vie de la communauté. C'est ce qui ressort de nombreuses études dont la plus ancienne se rapporte à la Californie des années 40 du siècle précédent.





Et ce n'est pas tout, lorsqu'une telle agriculture a aussi une pratique écologique, elle prend un plus grand soin de l'environnement. Car une agriculture écologique réduit aussi à un minimum les intrants extérieurs tels les fourrages pour animaux, les engrais et pesticides chimiques. Son bilan énergétique est beaucoup plus positif, elle utilise de manière plus économique les réserves d'eau parfois très limitées et augmente la fertilité des sols tout en produisant davantage que l'agriculture moderne high tech qui se base entièrement sur l'apport extérieur.

Le rôle décisif des autorités.

La solution est donc simple. Mais pour y arriver, quelques conditions importantes doivent être remplies. Ainsi les autorités doivent enfin prendre leurs responsabilités. Le monde doit opter effectivement pour cette agriculture familiale et s'opposer à l'agriculture industrielle qui ne laisse pas de place aux paysans. Voilà la vraie révolu-

tion verte. Une politique agricole globale est nécessaire, celle qui donne aux régions et aux pays le droit d'organiser une telle agriculture et d'y investir. Même si actuellement la conjoncture mondiale redécouvre l'importance de l'agriculture et y est donc favorable, cela ne se fera pas sans efforts.

Après des dizaines d'années de négligence dans de nombreux pays, et certainement en Afrique, les autorités et les sociétés doivent d'urgence libérer des moyens pour une agriculture productive. Pour le moment, c'est le problème numéro 1. Une stabilité des prix et particulièrement des prix agricoles minimum viables est aussi absolument nécessaire.

Les autorités doivent à nouveau comprendre que le marché, et surtout le marché mondial, ne fonctionne pas aussi bien pour les produits alimentaires que pour les voitures et les téléphones portables. Parce qu'il en résulte des prix très fluctuants et souvent trop bas. C'est pour-

quoi, le marché doit recevoir du renfort. Il faut introduire des mesures ou des mécanismes qui assurent des prix viables et qui gèrent les réserves alimentaires, car les rendements agricoles peuvent eux-mêmes fortement varier d'une récolte à l'autre.

Pour un bon développement économique et pour une meilleure durabilité, les marchés locaux et régionaux doivent être priorités face au marché mondial. En d'autres mots, les autorités doivent pouvoir disposer de leur souveraineté alimentaire, du droit de maintenir leur agriculture en mains propres, au lieu de la voir se libéraliser davantage et être livrée au marché mondial. Ne croyez pas que ceci constitue un frein au développement économique, bien au contraire. Car c'est justement cela que tous les pays riches et l'Union Européenne ont toujours fait dans le passé, c'est aussi ce que la Chine a fait.

Si elles sont intelligentes, les autorités comprendront qu'aucune politique ne peut récolter de bons résultats si elle ne se fait pas en concertation et en complète collaboration avec les paysans et leurs organisations.

Nous pouvons donc nous réjouir de cette vérité agréable: l'agriculture familiale peut nourrir la population du monde entier, demain et dans cinquante ans, et cela de manière durable. C'est là la force d'une agriculture paysanne.

Une chaîne durable, du paysan au supermarché.



Les plantes alimentaires ne sont pas seulement récoltées, elles doivent aussi être transformées et être vendues. Ce n'est pas uniquement la tâche des paysans, cela constitue une longue chaîne économique. Nous avons vu que les autorités doivent y jouer leur rôle. Et il va de soi que les entreprises portent également une responsabilité cruciale, aussi bien les marchands que les industries de transformation et les entreprises de la grande distribution. Si elles veulent vraiment entreprendre de manière socialement responsable, elles doivent naturellement faire des bénéfices financiers. Mais en même temps, elles doivent aussi prendre soin d'une agriculture socialement et écologiquement durable.

Il est essentiel que les paysans, qui se situent au début de la chaîne alimentaire, reçoivent la place à laquelle ils ont droit. Les entreprises doivent veiller à ce que les paysans reçoivent un salaire décent et puissent travailler dans de bonnes conditions. Ainsi Alpro, une entreprise du groupe Vandemoortele, conclut des contrats de longue

durée avec les cultivateurs de soja. De plus, **Alpro** les soutient dans leur processus de production et leur assure une allocation si la récolte est mauvaise.

Ainsi, un certain nombre de petits paysans d'**Unilever** en Indonésie reçoivent un prix plus élevé que celui du marché. Il y a une bonne raison à cela: l'entreprise a un besoin urgent des meilleures fèves de soja noires, un ingrédient de sa sauce douce à succès **Kecap Bango**. C'est pourquoi **Unilever** achète directement auprès des paysans pour améliorer la qualité, augmenter la production et assurer l'arrivage. Ces paysans en profitent aussi: comme les intermédiaires disparaissent, ils perçoivent des prix de 10 à 15% plus élevés. Et de cette façon, ils acquièrent une meilleure place dans la chaîne de production.

Nous ne sommes pas naïfs. Il va de soi que ces entreprises continuent à faire des bénéfices. Mais lorsqu'elles le font et qu'en même temps elles accordent aux paysans une place au soleil, c'est un progrès de toute façon.

Un faux débat : penser qu'il faut choisir entre «bien manger» ou «bien lutter contre les changements climatiques».

Au cours de ces dernières années, l'idée s'est développée que nous avons besoin des cultures énergétiques produisant les bio-carburants pour contrer les changements climatiques. Aujourd'hui, de grandes quantités de plantes alimen-

taires sont transformées en carburant pour les voitures.

D'un côté, la production actuelle de plantes énergétiques de première génération comme le palmier à huile, la canne à sucre, le colza, n'est vraiment pas favorable au climat. Elle détruit entre autres la forêt tropicale au Brésil et en Indonésie en libérant ainsi des quantités énormes de gaz à effet de serre. D'un autre côté, l'agriculture familiale durable arrive à notre secours. Elle concourt à rafraîchir le climat, car elle est beaucoup plus neutre en CO₂ que l'agriculture industrielle.

Nous devons donc cesser d'organiser la concurrence entre la nourriture et les plantes énergétiques. La priorité absolue à l'heure actuelle est l'alimentation, pas l'énergie. Débranchons l'industrie des bio-carburants, aujourd'hui plutôt que demain. Avec les réserves alimentaires actuelles de 40 jours, ce n'est pas le moment de retarder les choix. Donner à manger à tous en luttant contre le réchauffement planétaire est donc possible grâce à cette agriculture familiale durable.

En seconde instance, nous devons considérer de manière très critique tous les fourrages pour animaux transportés de par le monde. Produire de plus en plus de viande nécessite une grande quantité de céréales. Celles-ci ne sont alors plus disponibles pour nourrir la population et en plus leur production se fait de manière très peu favorable à l'environnement. C'est aussi pour cette raison que de grandes surfaces de forêts tropicales disparaissent.

3. Préserver coûte que coûte la forêt, garante du climat; processus REDD+.



Ibi Village : un exemple à suivre.

Benoît Cassart, stagiaire Ibi.



Ibi Village est un concept innovant d'agroforesterie se situant à 150 km de la ville de Kinshasa, plus précisément à côté de Mbankana sur les plateaux Batekes au sein de la province de Kinshasa. Ce concept a été mis en place par deux frères, Olivier et Thierry Mushiete, sur les terres familiales. Ces terres s'étendent sur une surface de plus de 22 000 hectares dont 4500 de puits de carbone forestier.

Le concept est innovant car il agit sur trois fronts à la fois afin de permettre un développement rural mais surtout durable. En effet *Ibi* travaille à la fois sur l'aspect **environnemental, économique et social**. D'un point de vue **environnemental**, *Ibi* lutte contre le réchauffement climatique avec son puits de carbone qui séquestre du gaz carbonique tout en instaurant une gestion durable des sols. Pour ce faire, *Ibi* s'est engagé à planter 900 hectares par an sur une période de 5 ans, depuis 2008. Sur ces 900 ha, 100 ha sont plantés en forêt pure et 800 ha sont plantés en combinant manioc et arbres (en majorité *Acacia auriculiformis*) dans les mêmes champs. C'est là que rentre en jeu l'aspect **économique** du projet via la mise en valeur et la commercialisation de produits agricoles et forestiers non ligneux. En ce qui concerne l'aspect **social**, *Ibi* s'attèle à améliorer le bien-être des populations locales en offrant un emploi à plus de 350 personnes, une éducation par le biais d'une école et de formations techniques, sans oublier l'installation d'un dispensaire.

Ibi Village est rémunéré selon la quantité de carbone qu'il stocke dans son puits de carbone forestier. Le financement dû au puits de carbone nécessite de rentrer dans un mécanisme complexe dans lequel la quantification de ces stocks doit être faite entre autres étapes. Pour le fonctionnement du centre, *Ibi* se base sur les revenus que lui fournissent les cossettes et la farine de manioc commercialisés.

Une fois que les plantations d'acacia auront dépassés leur phase de croissance maximale - approximativement 8 ans - du charbon pourra être fabriqué chaque année et donc fournir une nouvelle source de revenu à la station *Ibi*. Les zones ayant servis à la carbonisation seront alors replantées.

Ce type de projet demande d'importantes infrastructures. En effet, *Ibi* a dû installer une usine de transformation pour le manioc, des logements pour les employés, une école, un dispensaire, un réseau de pistes, des coupes-feus, un atelier mécanique, etc. Ce type de projet ne se fait pas à la légère et nécessite une organisation stricte ainsi qu'un suivi permanent. Chacune des activités relevant des différents fronts d'action d'*Ibi* doit être effectuée de manière conjointe : plantation forestière et agricole, récolte, transformation du manioc, gestion des aspects sociaux, travaux,...) C'est pourquoi *Ibi* compte une équipe de cadres dynamiques remplissant chacun une tâche bien précise (agronomes, animateurs agricoles ou sociaux, contrôleurs de qualité, logisticiens, managers des affaires coutumières et familiales...).

Malgré les obstacles déjà cités plus haut, il est primordial que d'autres projets suivent son exemple et celui de son voisin *Mampu*, car tout en permettant à de nombreuses personnes de travailler et en facilitant l'intégration des populations locales en leur apportant une formation technique (avec des notions d'aménagement durable de leurs ressources naturelles), *Ibi* permet la protection ou la restauration des milieux naturels. En protégeant son écosystème, *Ibi* fournira aussi la ville de Kinshasa en charbon et en manioc. De plus, avec la mise en place des programmes REDD+ (Réduction des émissions de gaz à effet de serres dus à la déforestation et à la dégradation des forêts) le financement pourrait être rendu plus simple et donc aider la mise en place de tels projets.



Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts en RDC. Une opportunité pour le paysan congolais ?

Frédérique Hellin, ingénieur agronome, Ulg FUSAGx.



Les récentes études sur le climat sont inquiétantes, la planète se réchauffe et des actions immédiates sont à entreprendre si l'on veut inverser la situation ou simplement limiter les dégâts. La déforestation et la dégradation des forêts sont responsables de près de 20% des émissions globales de gaz à effets de serre, donc plus que le secteur des transports.

La Communauté Internationale, en quête de solutions pour lutter contre les effets des changements climatiques, a compris l'enjeu que constituent les forêts tropicales. Depuis 2007 se prépare un outil appelé « Réduction des émissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts » ou REDD+. Avec une superficie d'environ 155,5 millions d'hectares, soit 67% du territoire national, la forêt congolaise constitue les deux-tiers du bloc forestier du BC. Elle se place au second rang mondial de superficie des forêts denses humides.

Tout a commencé en 1997 à Kyoto, où les discussions sur le changement climatique ont pris l'ampleur qu'on connaît aujourd'hui. Au fur et à mesure elles ont intégré la composante forestière dans leurs enjeux et cela a finalement abouti à la conception du mécanisme REDD lors de la conférence de Bali en 2007. Cependant, ce mécanisme n'a toujours pas donné lieu à un accord définitif, les négociations sont reportées à la prochaine Conférence des Parties à Cancún prévue en décembre 2010. Les enjeux financiers internationaux sont énormes, l'accord de Copenhague parle de 30 milliards sur la période 2010-2012, nécessaires pour soutenir les pays tropicaux dans leurs efforts de lutte contre la déforestation. Il reste à négocier les modalités de distribution de cet argent et de sélectionner les chantiers prioritaires permettant d'assurer la mise en œuvre du futur mécanisme REDD+.

La République démocratique du Congo, où 60% des forêts du Bassin du Congo sont situées, est le deuxième bassin forestier après l'Amazonie. Dès lors, la mise en œuvre de la REDD+ en RDC représente un enjeu crucial pour la cohérence et l'atténuation effective des émissions dues au déboisement.

Toutefois les interrogations subsistent et font débat :

- Quel sera le lien entre le mécanisme de REDD+ et les stratégies nationales de développement en cours? Et quelle sera la pertinence des stratégies REDD+ par rapport aux besoins des populations?
- Comment les communautés dépendantes de la forêt et les peuples autochtones pourront-ils être associés à la conception, à la surveillance et à l'évaluation des programmes REDD+ nationaux?

- Comment le mécanisme REDD+ sera-t-il financé et comment les pays s'assureront-ils que les bénéfices seront équitablement répartis entre tous ceux qui gèrent les forêts?
- Comment la quantité de carbone stockée et séquestrée grâce au mécanisme de la REDD+ sera-t-elle contrôlée?
- Quels sont les risques de faire prévaloir une vision centrée sur le carbone alors que les forêts sont avant tout exploitées par 25% de la population pour leur vie et leur survie?



Les forêts contiennent environ 50% des stocks de carbone organique terrestre. Quant à la biomasse forestière, elle représente 80% de la biomasse terrestre totale. Les écosystèmes forestiers sont intimement liés au cycle du carbone et ils ont des répercussions sur l'accumulation de gaz à effet de serre.

Plus de 25% de la population mondiale, soit près de 1,6 milliard de personnes, vivent et survivent grâce aux forêts, et la plupart d'entre eux (1,2 milliard) exploitent les ressources forestières pour l'alimentation de leur famille ainsi que pour se procurer un revenu en espèces.

De plus, dans la majorité des pays en développement, les ménages utilisent le bois de feu pour satisfaire 90% de leurs besoins énergétiques à effet de serre (GES), au même titre que les industries et les voitures.

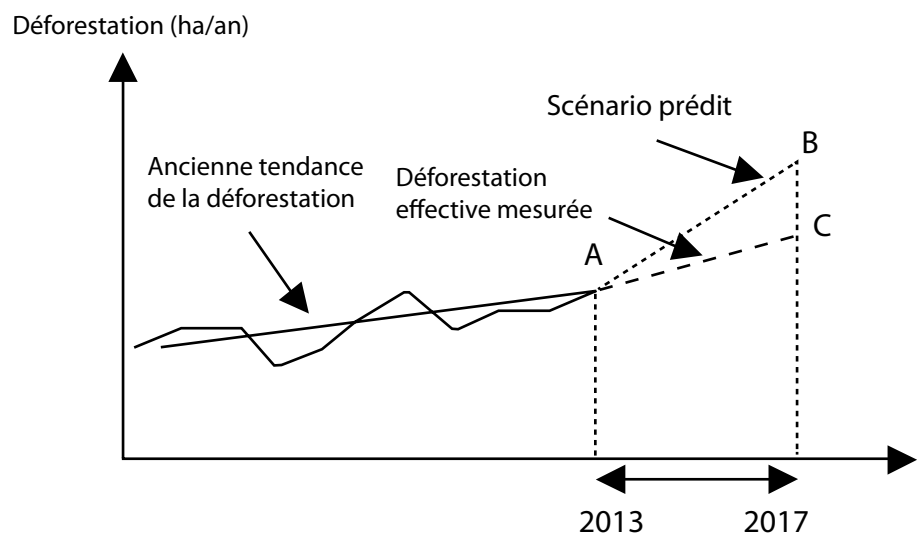
En RDC, les pratiques agricoles traditionnelles peu productives comme l'agriculture itinérante d'abattis-brûlis, reste la principale menace pour la forêt. L'abattis du couvert forestier est pratiqué en saison sèche afin que les feuilles et le bois mort laissés sur le sol perdent rapi-

dement leur humidité et soient brûlés plus aisément. L'engrais minéral provenant des cendres bénéficie alors aux cultures pendant la saison culturale. On parle de culture itinérante sur brûlis car les paysans sont forcés d'abandonner les terres,

qui, fragiles, diminuent rapidement de fertilité, et de défricher à nouveau une parcelle forestière. Ce type de culture est donc extrêmement consommateur de surfaces boisées. Il est non durable du fait de la croissance démographique.

La Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts Tropicales (REDD+).

Le mécanisme de REDD+ propose de rémunérer les pays tropicaux qui réduisent leur taux de déforestation sur une période donnée. Ainsi, les pays qui réduiraient leur taux de déboisement seraient rémunérés avec des crédits carbone. Pour que ce mécanisme puisse fonctionner, il faut déterminer un scénario de référence correspondant à un niveau de déforestation tendanciel afin de constater à l'issue de la période d'engagement si le bilan est positif ou négatif, en termes d'équivalent CO₂.



Exemple de rémunération possible pour la « déforestation évitée » basée sur un scénario de référence tendanciel de la déforestation. La déforestation évitée est représentée par la surface [ABC]. Elle donne droit à des crédits REDD+.



En tant que nouveau mécanisme de financements dont l'objectif vise à être incitatif et durable, la REDD+ cherche à inverser le taux de la déforestation dans les pays en voie de développement et de combattre le changement climatique.

Conclusion préliminaire

Pour ce qui est de l'état d'avancement de la stratégie REDD+ en RDC, on peut dire que beaucoup de moyens sont mis en œuvre pour la préparation. Mais malgré ceux-ci et la volonté de la Coordination Nationale REDD, l'échéance fin 2012 est bien trop optimiste pour disposer d'une stratégie incitative et fonctionnelle basée sur les résultats.

Les Parties Prenantes rassemblées dans les agences d'exécution, organisme de défense et la société civile au sens large (ONG de conservation de la nature, FAO, IUCN, etc.) n'ont pas bénéficié d'une aussi grande investigation que les bailleurs et les populations villageoises. Et ce en raison, bien entendu du temps imparti pour ce travail,

Le rapport « Potentiel REDD de la RDC », réalisé par la RDC avec le soutien du cabinet Mc Kinsey en décembre 2009, envisageait plusieurs stratégies de diminution de la déforestation dont notamment celle de la réallocation des

terres de culture en zone « à moindre densité carbonique » (que la forêt dense humide où sont exercées les activités agricoles actuellement). Comme le paysan « devra encourir des frais plus importants (engrais, semences, travail de la terre, etc.) puisqu'il quitte des sols

forestiers pour travailler des sols de savane, il recevra une compensation à hauteur de la différence entre la valeur de sa production en forêt humide et celle en sol de savane.

Les questions essentielles sont:

- Qui paye ?
- Qui reçoit ?
- Quelle sera la part reçue par les populations ?
- Quels sont les mécanismes prévus ?
- Seront-ils efficaces ?



mais également de leur faible implication dans le mécanisme à l'heure actuelle en RDC.

Bien que toutes ces institutions soient bien informées et parfois même consultées, le processus est toujours perçu comme quelque chose de très (trop) ambitieux pour la RDC et qui n'a pas encore fait l'unanimité.

On peut dès lors s'interroger sur la pertinence d'un tel mécanisme dans un pays comme la RDC où règne une extrême pauvreté et où la lutte contre celle-ci devrait rester au centre des politiques publiques. Des doutes persistent quant à la pertinence de ce mécanisme, notamment du fait de l'ambiguïté qu'il y a entre les deux objectifs principaux à savoir :

- la réduction des émissions de GES par la diminution du taux de déboisement dans les pays tropicaux.
- la réduction de la pauvreté.

Quant à l'efficacité, sur le court terme, on en doute. Le système a-t-il réellement des chances d'être incitatif au point de réduire de manière significative le taux de déboisement et d'avoir un impact sur le réchauffement climatique ? Pas de donnée ni de statistique pour calculer les indicateurs économiques en RDC.

Le suivi manque terriblement en RDC aussi.

La RDC n'est pas prête pour un tel challenge.

Il y a aussi la question de l'efficacité de l'aide en RDC, qui n'a pu être creusée plus en détail. Alors que celle-ci est au cœur du débat. En effet quand on sait que 80% de l'aide en RDC est de l'aide humanitaire et de l'aide « projet », que les rapports d'évaluation pointent l'impact insignifiant de ce type d'aide.

Aujourd'hui le lancement de «la phase start» de la REDD+, censée préparer le pays, est essentiellement basée sur de l'aide « projet », alors qu'en sera-t-il de son efficacité et de son impact? A cela il faut rajouter la très faible capacité d'absorption de la RDC en matière de financements.



Une des options identifiées comme levier pour diminuer le taux de déboisement, est en rapport avec la demande conséquente en charbon de bois de la ville de Kinshasa. L'option est basée sur les projets agro-forestiers actuellement en cours sur le plateau Bateke, à savoir, projet *Mampu et Ibi Bateke*. L'idée est de reproduire ceux-ci à grande échelle sur les millions d'hectares de savanes dégradées de la RDC. Mais cela ne pourra se faire qu'à condition que les contraintes foncières portant sur les droits de propriété, soient levées. Or, en RDC, l'ambiguïté pesant sur les droits fonciers est de nature à compromettre de nombreux projets de boisement et reboisement.

Besoins annuels en terres de forêt dans la province du Bandundu

Source: Marc Rodriguez

		Mayi Ndombe	Plateau	Kwango	Kwilu	Province
1	superficies	97036	31751	91102	79301	299.190
2	populations	982.730	384.744	1.750.219	3.056.943	6.174.636
3	densités moyennes	10	12	19	39	21
4	nombre de ménages	163788	64124	291703	509491	1.029.106
5	défriches annuelles de forêt par ménage	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
6	besoin annuel en «forêt» en ha	163788	64124	291703	509491	1.029.106
7	besoin annuel en km ²	1638	641	2917	5095	10.291
8	% forêt dans la superficie totale	40%	30%	20%	30%	30,2%
9	besoin en % de superficie totale	1,69%	2%	3,2%	6,4%	3,44%
10	besoin annuel en % de superficie en forêt	4,2%	6,7%	16,0%	21,4%	11,4%

+ brûlis de savanes et brûlis de chenilles

au moins			
brûlis de forêt claire à mikwati	10.000	km ²	(estimation personnelle ad minima)
brûlis de savanes (herbeuses et arbustives)	100.000	km ²	idem 3% de superficie totale



Plus de deux cents charbonniers formés en carbonisation moderne en RDC.

Jean-Pierre KISAMARE



La carbonisation moderne est une étape importante dans le développement de la chaîne de valeur charbon de bois. Au cours des formations qui ont été dispensées au Nord et Sud Kivu en 2010 par IFDC via le projet CATALIST/SEW, les rendements massiques ont augmenté sensiblement et ont permis aux charbonniers d'avoir de nouvelles idées sur la suite de leur profession.

La chaîne de valeur du charbon de bois comprend plusieurs acteurs qui doivent travailler en synergie pour qu'elle soit fonctionnelle. Elle débute par les pépiniéristes qui produisent des plants d'arbres, les planteurs, les charbonniers, les transporteurs, les grossistes et détaillants de charbon jusqu'au consommateur final. En République Démocratique du Congo, et dans les pays voisins à des degrés divers, les acteurs de la chaîne existent, mais la synergie n'est pas encore là. En analysant le contexte, IFDC-CATALIST/SEW a estimé qu'il fallait commencer par renforcer un acteur dans la chaîne afin de pouvoir remorquer les autres.

La carbonisation traditionnelle est peu rentable. Selon les estimations du rapport initial du projet CATALIST/SEW, le rendement varie entre 6 et 10% avec la méthode traditionnelle. Les effets secondaires sont aussi multiples : beaucoup d'arbres utilisés pour un faible rendement, de la fumée qui se dégage sans aucun filtre, un four qui prend beaucoup de jours (au moins une dizaine de jours en saison sèche).

Avec la carbonisation moderne, le rendement augmente sensiblement passant du simple au double dans la plupart des cas lorsque les conditions sont réunies comme le bois qui est suffisamment sec (le meilleur score obtenu est de 22% de rendement à Buhanga au Sud Kivu). Les fours sont également rapides (5 jours en saison sèche). En outre, le matériel utilisé comme la cheminée permet de réduire l'émission dans l'atmosphère de certains éléments nocifs comme le goudron grâce à un système à l'intérieur qui oblige la fumée à faire beaucoup de détours avant de sortir.

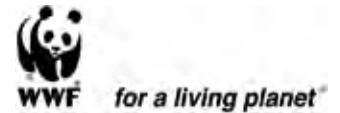
Lors de la clôture de la formation sur le site de Kabaya, en territoire de Rutshuru au Nord Kivu au début du mois de novembre 2010, les participants étaient très enthousiastes à la vue du charbon obtenu tant en quantité qu'en qualité, et certains ont indiqué que la connaissance acquise allait changer leur façon de travailler et leur procurer des revenus qui vont leur faire vivre décemment.

Un film sur la carbonisation moderne a été tourné au Nord Kivu du 2 au 8 novembre 2010 par une équipe de consultants internationaux recrutés par IFDC. Il servira comme outil de vulgarisation de cette méthode. Il est attendu pour le mois de février 2011.





Concertation Forestière à Oshwé, au Bandundu Une étape importante vers une gestion durable des Forêts.



Sous le haut patronage de Monsieur le gouverneur de la province de Bandundu, la SODEFOR, avec l'appui de WWF-C4CF, a organisé «Les Premières Journées d'Oshwé». Ouvertes par le Ministre provincial de l'Environnement et représentant personnel du gouverneur, ces Journées d'Oshwé, organisées du 9 au 11 septembre 2010, ont consisté en une large consultation des populations riveraines des concessions forestières de SODEFOR, localisées dans le Territoire d'Oshwé.

Pendant trois jours, les parties prenantes à la concertation ont poursuivi les objectifs :

- Partager des informations sur le code forestier et sur la clause sociale du cahier de charges;
- Présenter SODEFOR, ses réalisations et les enjeux du processus de certification forestière;
- Recueillir les inquiétudes des populations en rapport avec l'exploitation forestière afin d'établir un dialogue ouvert entre les différentes parties prenantes;
- Proposer un cadre de concertation susceptible d'apporter des solutions durables aux conflits passés et potentiels;
- Adopter un calendrier de sensibilisation, avec l'appui combiné de CODELT-WWF, sur la négociation de la clause sociale du cahier des charges entre SODEFOR et les communautés riveraines.

Ces premières Journées d'Oshwé ont connu une participation massive des populations locales. Plus de 250 personnes étaient présentes dont : quelques membres du Gouvernement et Parlement provinciaux, les représentants de l'administration forestière, les représentants de l'administration locale, les autorités coutumières, les représentants des ayants-droit des groupements de Batito, Mbidjankama, Bolendo, Booli, Bolongo, Imoma, Etwalibokala, Ipanga, Bokongo, les communautés autochtones, les représentants des confessions religieuses et ceux des organisations de la société civile locale et nationale (CODELT, Avocats Verts, REPALEAC, RRN), du secteur privé ainsi que ceux des organisations internationales telles que WWF, Greenpeace et UICN.



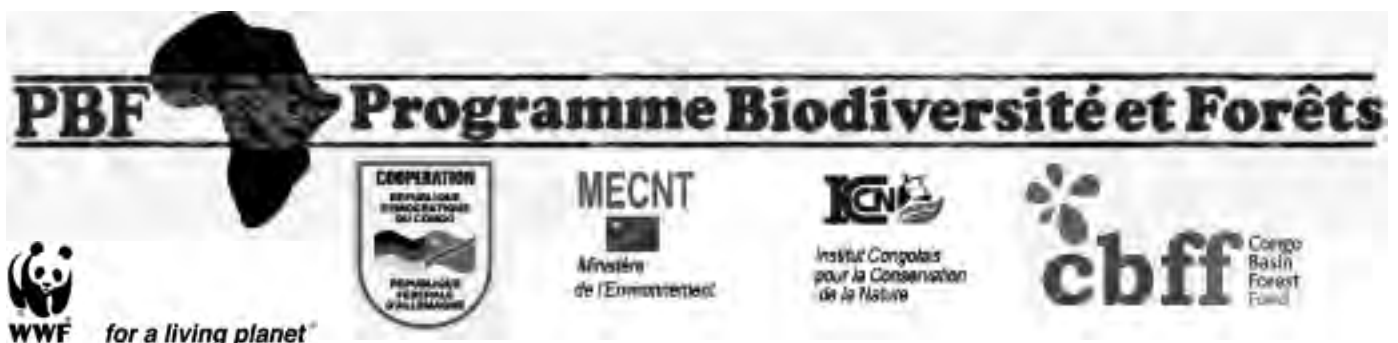
Les principaux résultats ont été retenus dans la déclaration commune:

- Information sur l'exécution des nouvelles mesures d'application du Code forestier et du Guide de négociation de la clause sociale du cahier des charges;
- Information sur les activités de SODEFOR, ses réalisations sur l'aménagement durable des forêts et la certification forestière;
- Elaboration du calendrier de sensibilisation des groupements sur la clause sociale du cahier des charges;
- Accord de principe des groupements d'adhérer à la signature de la clause sociale du cahier des charges;
- Accord des représentants des communautés à s'organiser en comités locaux de développement.



Conclusion.

Les Premières Journées d'Oshwé peuvent être considérées comme un succès au regard de l'atteinte de ses objectifs fixés et particulièrement pour avoir permis une large consultation des populations locales et des autres parties prenantes à la gestion forestière. Elles marqueront sûrement un nouveau départ pour SODEFOR, et pour la gestion durable des forêts en RDC.





L'ECOLE RÉGIONALE POST-UNIVERSITAIRE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION INTÉGRÉS DES FORÊTS ET TERRITOIRES TROPICAUX.

Samy Mankoto, UNESCO, Division des Sciences Ecologiques et de la Terre, Programme sur l'Homme et la Biosphère (MAB)
Baudouin Michel, ERAIFT, UNIKIN et ULG, Gembloux ABT, Unité d'Economie et Développement rural



Depuis 1999, l'Ecole régionale post-universitaire d'aménagement et de gestion intégrés des forêts et territoires tropicaux, projet régional de l'UNESCO installé sur la campus universitaire de l'UNIKIN, développe une expérience originale en Afrique subsaharienne. L'Ecole dispense un enseignement post-universitaire de 3^{ème} cycle, à des étudiants ayant accomplis 4 à 5 années d'études universitaires et disposant d'une expérience professionnelle d'au moins trois années. Les étudiants sont issus de différents horizons professionnels (Ingénieurs, Economistes, Aménagistes du Territoire, Forestiers, Environnementalistes, Agronomes, Agro-économistes, Docteurs en Droit,...), aux expériences enrichissantes et complémentaires. Les étudiants sont originaires des pays d'Afrique centrale (Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, RCA, RDC, Rwanda, Tchad,..) d'Afrique de l'ouest (Côte-D'ivoire, Guinée, Niger, Guinée, Togo..) et de l'Océan indien (Madagascar). L'enseignement actuellement francophone deviendra bilingue (Français/Anglais) dans les prochaines années. L'ERAIFT a conclu des accords avec des Ecoles doctorales issues d'institutions partenaires (UNIKIN, UNIKIS, Gembloux Agro-Biotech, Université de Laval) et encadre les chercheurs préparant leur thèse, issus des pays ci-avant. Enfin,

l'ERAIFT dispense des formations permanentes au personnel des Ministères et administration en charge de l'environnement (MECNT en RDC), de la conservation de la nature (ICCN en RDC), de l'aménagement du territoire et du développement rural des pays d'Afrique centrale et preste des services de conseils dans ses domaines de compétence et de recherche. L'ERAIFT est appelée à devenir dans les 3 prochaines années un Institut de l'UNESCO de catégorie 1. Les leçons apprises de cette expérience originale, capitalisées dans un processus d'évaluation participative, permettent d'améliorer l'efficacité de l'Ecole, de consolider sa viabilité institutionnelle et de répliquer le modèle dans d'autres pays africains. Le développement de partenariat Sud-Sud avec des institutions universitaires du Brésil (bassin de l'amazone) et d'Indonésie, est une priorité actuelle de l'Ecole, tout en renforçant les partenariats Nord-Sud existant, dont le partenariat avec Gembloux Agro-Biotech. La mise en place d'un enseignement à distance de qualité, susceptible d'accroître significativement l'impact de l'ERAIFT au niveau du renforcement des capacités des cadres et décideurs du Congo et de l'Afrique sub-saharienne constitue également une priorité de l'Ecole.



4. Politique agricole et objectifs du millénaire.



La RDC serait-elle un Etat contre le développement de son secteur agricole et rural ?



Rigo GENE, Président du Comité de Pilotage des Objectifs du Millénaire pour le Développement.



La pauvreté n'est pas spontanée, ni innée, elle est le fruit d'une organisation. Depuis des décennies, en RDC, on revient presque sur les mêmes discours et les mêmes engagements, mais on n'y arrive toujours pas. On assiste aux mêmes contradictions de l'offre et de la demande dans le secteur agricole et rural, entre les priorités af-

fichées et les priorités opérationnelles néolibérales de tout le temps. Malgré l'affichage du secteur agricole et rural comme priorité, et le fait qu'il soit retenu dans le DSCRDP comme un des secteurs «*porteurs de la croissance*», les bailleurs de fonds et le gouvernement congolais, ne positionnent pas réellement le développement agricole et

rural au cœur de leurs programmes et activités opérationnels en RDC. Jean Yves MARTIN dit «Les DSRP n'ont pas ouvert la voie à des stratégies alternatives d'amélioration des conditions de vie et de travail des populations et demeurent, au contraire, très proches des programmes d'ajustement structurel antérieurs».

La faim est une cause importante de pauvreté, d'analphabétisme, de maladie et de mortalité.

Comme le souligne la FAO, la faim et la malnutrition aboutissent à :

- la diminution de la fréquentation scolaire, avec une capacité d'apprentissage réduite ;
- l'accès inégal à l'éducation et à l'emploi pour les femmes et les filles ;
- des systèmes immunitaires affaiblis, une mortalité infantile accrue ;
- les santés maternelle et infantile, affaiblies ;
- une stratégie de survie à risque, avec diffusion du VIH/SIDA, du paludisme, et autres maladies ;
- une utilisation irrationnelle des ressources naturelles ;
- la capacité réduite d'accès aux marchés et aux ressources.

Evoquer la croissance de la pauvreté et lutter contre elle sans un investissement réel et conséquent dans le secteur agricole et rural, c'est condamner des milliers de Congolais à la pauvreté.

L'abandon du secteur agricole et rural alimente l'exode rural. Des villages disparaissent des milieux ruraux pour se reconstituer dans les banlieues de grandes villes et grands centres urbains.

Au stade actuel du développement économique de la RDC, l'agriculture est le seul secteur qui puisse, avec équité, mettre

au travail des millions de personnes, leur procurer un revenu et créer des plus-values substantielles tout en touchant les couches les plus pauvres de la population. Le secteur agricole et rural est celui qui occupe la majorité des pauvres et des femmes.

Un investissement bien réfléchi, soutenu et axé sur le dévelop-

pement de l'agriculture paysanne, améliorerait la condition des femmes et réduirait la charge de travail des femmes et filles.

La non application d'une politique agricole cohérente condamne le pays à la navigation à vue dans ce secteur précis.

Les tracteurs achetés dernièrement confirment cette navigation à vue du secteur dans le sens où la démarche de mécanisation n'est pas partie d'un diagnostic et de besoins exprimés par la base. Les engins se retrouvent davantage dans les centres villes que dans les champs. Certains sont garés comme « objets de musée » dans des résidences. D'autres servent de moyens de transport pour les heureux et privilégiés acquéreurs.

Quelques questions que se pose tout observateur averti de ce vaste et riche pays:

- Pourquoi le secteur agricole et rural - érigé en priorité des priorités! - ne parvient-il pas à assurer la sécurité alimentaire des Congolais?
- Comment ce pays reconnu immensément riche produit-il, au fil des années, une population croissante si pauvre et si affamée ?
- Le gouvernement se donne-t-il réellement, à travers ses budgets annuels votés au Parlement, les moyens qu'il faut pour parvenir aux résultats escomptés de sécurité alimentaire ?
- Comment l'Etat traduit-il sa volonté politique dans le secteur agricole et rural ?
- Quelle est la part allouée à la lutte contre la pauvreté, principalement dans le secteur agricole et rural ? Pouvons-nous lire à travers l'exécution budgétaire, dans sa partie réservée au secteur agricole et rural, cette volonté engagée du gouvernement dans une logique objectifs/ résultats ?

Deux époques : du Zaïre à la RDC, un même discours majeur sur la priorité du secteur agricole et rural.

Du président Mobutu, à l'époque du Zaïre, nous retenons ce qui suit :

- «Tous les Zaïrois doivent pouvoir manger à leur faim et pour cela, nous avons donné la priorité à l'intensification des cultures vivrières dans les régions à vocation agricole».
- «La terre natale, si riche et si fertile, n'attend que notre bonne volonté et notre travail pour nous nourrir et nous vêtir».
- «L'indépendance politique, économique, technologique et culturelle exige d'abord et avant tout, une indépendance du ventre».
- «Le Zaïre dit non à la politique coloniale qui consistait à produire des matières d'exportation et à importer avec ses devises presque toutes les denrées alimentaires».
- «Le travail de la terre peut nous rendre riches et prospères, il n'appartient qu'à nous qu'il en soit ainsi».
- «Retroussons les manches, retournons à la terre et travaillons les champs».

De son Excellence Monsieur le Président de la République Joseph Kabila Kabange et de son gouvernement issu des élections de 2006, avec le Ministère de l'Agriculture, Elevage et Pêche, élevé au rang de Ministère d'Etat, assumé par SEM Nzanga Mobutu, et par SEM Norbert Basengezi, nous retrouvons cette volonté d'accorder de l'im-

portance accordée à ce secteur vital pour la vie économique du pays.

- En juillet 2008, le Président de la République, le Chef de l'Etat Joseph Kabila Kabange, et président en exercice de la CEEAC convoquait le conseil des ministres pour disserter sur les causes profondes de la crise alimentaire. La pratique de l'agriculture devrait constituer une thérapie efficace à cette crise.
- Le 12 août 2009, SEM le ministre de l'Agriculture, à l'occasion de la célébration des journées promotionnelles du riz Pool Malebo, avait averti qu'il était chargé par le gouvernement de faire de l'Agriculture la priorité des toutes les priorités. La 50^{ème} année de notre indépendance doit être une année de production agricole, et ceci grâce à vous, amis riziculteurs».
- Le 30 juin 2009, jour de la célébration du 49^{ème} anniversaire de notre indépendance, le chef de l'Etat annonça: «toute cette situation qui a plongé notre pays dans le chaos, loin d'être oubliée, doit plutôt nous servir de leçon et nous pousser à nous remettre profondément en cause, pour corriger les erreurs du passé et prendre le plus bel élan». «J'ai instruit les chefs des exécutifs provinciaux à remettre nos populations au travail productif de la terre avec comme objectif à court terme la mécanisation de l'agriculture et, à moyen terme, l'autosuffisance alimentaire, ainsi que la transformation de nos produits agricoles en vue de leur exportation».

Politique agricole et objectifs du millénaire.

- SEM le chef de l'Etat congolais lors du récent sommet de la Francophonie à Montreux (Suisse) a déclaré: «nous voulons permettre à nos populations d'exercer leur droit inaliénable à l'alimentation. C'est une question de responsabilité, de crédibilité et d'honneur pour les chefs d'Etats et de gouvernements que nous sommes ; il faut consacrer dix pour cent de nos budgets annuels à l'agriculture».

Cependant le projet de budget 2011, en examen à l'Assemblée Nationale n'accorde qu'un petit % à l'agriculture. Sept ans après la déclaration de Maputo, le gouvernement multiplie des recommandations au lieu d'agir.

Toutes ces paroles des politiques résonnent positivement aux oreilles des populations et surtout de ceux qui vivent du

travail agricole ; «même non tenues, de telles promesses conservent toute leur utilité politique en relations publiques internes et internationales. Leur non accomplissement permet aux gouvernements du Sud de se dédouaner. Ils peuvent ainsi attribuer l'absence de développement dans leurs propre pays, au manque d'aide venant des pays du Nord».

Contradiction : le budget de l'Etat traduit en termes chiffrés de la volonté politique.

Le financement est le bras armé qui détermine l'engagement et le succès de tout programme. Le budget de l'Etat, c'est le *miroir* de la volonté politique d'*agir* ou de *ne pas agir* dans un secteur donné. Le budget est un contrat avec la nation. Il reflète les priorités politiques réelles du Gouvernement – qui peuvent (ou ne peuvent pas) honorer les promesses faites lors des

élections. Le budget donne une appréciation sur les objectifs et les désirs du Gouvernement en place. C'est à travers le budget qu'on apprécie la discipline fiscale (combien dépense-t-on?), l'efficacité d'allocation (pour quels domaines dépense-t-on?) et l'efficacité opérationnelle (dépense-t-on de manière correcte?).

Sous-estimé, le budget de la RDC a toujours été sous-consommé et le secteur agricole et rural toujours sacrifié. Où est la volonté politique?



Corvée bois au Bandundu.

Comme souligne la FAO, «la concentration de la faim dans les zones rurales montre qu'aucune réduction durable de celle-ci n'est possible sans investissement conséquent dans le développement rural et agricole. Dans les pays et les régions où la faim est répandue, l'agriculture est la clé du progrès économique et de la réduction durable de la sous-alimentation».

La faim et la pauvreté ne peuvent être efficacement réduites sans un secteur agricole et rural fort. Tant que la question du financement du secteur agricole et rural ne sera pas réglée et de

manière durable, nous reviendrons sur les mêmes constats déplorables au sujet du nombre de pauvres et de personnes affamées/malnutries. Avec une priorité agricole de façade, la RDC est de nouveau engagée dans la mauvaise direction. Les OMD ont le mérite d'exister. Malgré leurs faiblesses, ils restent le cadre de référence indispensable. L'absence d'une volonté politique et d'un engagement réel pénalise le secteur agricole et rural et condamne inutilement des millions de Congolais à la faim et à la pauvreté.



Monsieur le Ministre,

Vous savez que la RD Congo, le Rwanda et le Burundi doivent faire face à des grands problèmes. Une pauvreté extrême, une lutte fâcheuse pour le pouvoir, une guerre à l'Est du Congo, . . . Bien que nous ne pourrions pas mettre tous ces pays dans le même sac, tous les trois éveillent la même méfiance internationale: "Est-ce qu'ils en sortiront un jour?"

Mais notre solidarité et notre résistance à l'injustice ne se laissent pas éteindre par le défaitisme. D'ailleurs l'histoire nous apprend que tout change finalement et qu'il y aura un changement si des gens s'y mettent. Et, veuillez l'accepter de notre part, beaucoup de gens là-bas s'y mettent durement. Ce qui leur et nous intéresse: la réalisation du but millénaire numéro 1 au Congo, au Rwanda et au Burundi (ci-après 'l'Afrique Centrale'). En avançant le but millénaire numéro 1 le monde s'était proposé de réduire de moitié la faim et la pauvreté et de procurer du travail décent aux gens.

L'Afrique Centrale doit encore faire un long chemin. Plus de 80% de la population y vit en pauvreté. La plus grande majorité vit à la campagne et fait de l'agriculture. C'est une combinaison étrange: produire de la nourriture et avoir faim. Mais le problème se trouve exactement là. Il y a trop peu d'attention et surtout trop peu d'argent pour le développement de l'agriculture et des régions rurales. Et cependant presque tout le monde est d'accord que là se trouve le levier le plus important pour faire sortir ces pays de la pauvreté.

Ensemble avec des organisations partenaires en Afrique Centrale 11.11.11 veut aborder ce problème; les partenaires là dans leur pays, nous ici en Belgique et d'emblée aussi en Europe.

Monsieur le Ministre, dans le cadre de cette action commune nous voudrions vous transmettre un nombre de revendications:

- La Belgique et l'Europe - de concert avec les autorités locales - doivent faire de l'agriculture et du développement rural une grande priorité.
- La meilleure façon d'appuyer l'agriculture est d'être à l'écoute des organisations de paysans et paysannes.
- 15% du budget total pour la coopération au développement doit aller vers le développement d'une agriculture durable. Ainsi il y aura de l'espace pour consacrer plus que la moitié de l'aide belge à l'agriculture durable dans les régions pauvres comme l'Afrique Centrale.
- Il faut insister sur le type d'agriculture et de développement rural, qui fait avancer les petits agriculteurs et qui diminue la faim et la pauvreté.
- La Belgique doit concrétiser elle-même cette politique et elle doit tirer la charette au sein de l'Union Européenne. Et également dans notre politique de commerce nous devons tenir compte des intérêts de l'agriculture locale. Ainsi notre exportation ne peut pas gêner la vente des produits des petits agriculteurs.

Monsieur le Ministre, pendant que nous nous adressons à vous, nos organisations partenaires au Congo, au Rwanda et au Burundi frappent à la porte de leurs gouvernements. Eux aussi, elles exigeront que plus d'argent public sera disponible pour l'agriculture et le développement rural.

Un message en lettres énormes, qui ne doit pas être mal compris. Des millions de gens en Afrique Centrale méritent une meilleure vie. La Belgique et l'Europe peuvent et doivent prendre ici leur responsabilité. Nous espérons que vous voulez vous battre pour ceci.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.



5. Modernisation de l'agriculture.



Modernisation de l'agriculture congolaise.

L'agriculture congolaise telle que menée actuellement est archaïque, dépassée par la croissance démographique et les nouvelles normes planétaires. Basée sur une très faible planification, elle sert avant tout à l'autoconsommation, comme l'illustre la position prédominante du manioc dans les productions végétales et largement auto consommé par ses propres producteurs. En effet, les besoins vitaux étaient encore limités.



Depuis la crise alimentaire mondiale de 2009, l'agriculture s'impose comme le secteur économique primordial sur lequel repose le développement futur de la RDC. Elle nécessite d'être soutenue et modernisée dès aujourd'hui pour qu'elle contribue au revenu national.

MODERNISER, c'est :

- Renforcer l'encadrement des filières et des organisations de base, avec une identification des producteurs par spéculation et superficies cultivées.
- Choisir des objectifs clairs, à suivre avec des indicateurs précis en ce qui concerne l'augmentation des superficies emblavées et l'augmentation des rendements agricoles; l'augmentation de la plus-value des productions, par la transformation, le stockage, le conditionnement des produits agricoles.
- Réhabiliter massivement les infrastructures de transport, la mécanisation agricole.
- Faciliter le financement, l'accès et l'organisation des marchés locaux.
- Eliminer les tracasseries liées à la commercialisation.

Pour moderniser l'agriculture, il faut faire d'elle une activité intéressante c'est-à-dire rémunératrice ; les actions à entamer sont :

- Etat des lieux de l'agriculture dans chaque province, pour identifier les besoins d'accompagnement selon les réalités contextuelles de chaque milieu.
- Mise en réseau des organisations paysannes pour une planification selon les avantages comparatifs dans les différents territoires, consolidation des actions et objectifs autour de

- plans agricoles provinciaux avec les CARGs.
- Cartographie participative permettant une meilleure répartition des terres (zonage agricole) par entité de base, accompagnée d'un inventaire précis et cartographié des actions des partenaires techniques et financiers.
- Planification axée sur les résultats et un bon suivi-évaluation.

Modernisation de l'agriculture.

- Renforcement des capacités institutionnelles et économiques des structures étatiques et de celles de la société civile impliquées dans l'accompagnement agricole, en particulier via le CARG.
- Prise en compte de la protection de l'environnement, de l'amélioration de l'accès aux marchés et organisation des filières par spéculation (filières café-cacao).
- Soutien à une bonne gouvernance qui permette une collaboration étroite entre l'Etat et les producteurs à l'instar des CARGs, et l'implication des organisations paysannes dans la planification des projets en phase avec les bailleurs de fonds, pour des DSCRPs qui reflètent les besoins réels des populations ; suivi-évaluation permanent des CARGs.
- Collaboration-partenariat entre les agriculteurs et les universités pour la recherche et l'accompagnement technique et une recherche agronomique dont les objectifs sont déterminés par les organisations paysannes.
- Renforcement des techniques des producteurs dans des centres spécialisés au niveau des collectivités et groupements, des formations pratiques de type école aux champs qui répondent aux besoins techniques et favorisent l'accroissement de la production dans des conditions écologiques.
- Création de champs écoles dans l'optique de la production et non de démonstration. Ces centres seront dotés d'outils appropriés pour l'intensification agricole.
- Intégration des sujets agricoles dans les formations scolaires pour susciter chez les enfants l'intérêt d'entreprendre dans l'agriculture. Promouvoir des projets agricoles concrets dans les écoles, revoir les contenus de cours, former à l'entrepreneuriat.
- Organisation de l'approvisionnement en intrants agricoles de qualité. Faciliter l'accessibilité par les producteurs au matériel adapté, allégeant ainsi leur travail.
- Orientation des ressources financières vers les routes de dessertes, ponts et bacs, camions barges... à un coût raisonnable pour une couverture géographique maximale.
- Organisation des filières vers les marchés cibles, le transport des produits, l'amélioration des systèmes de conditionnement et la transformation des produits agricoles.
- Promouvoir les pratiques d'une agriculture performante (AC et agroforesterie) mais aussi respectueuse de l'environnement pour sa rentabilité et sa durabilité, compte tenu de l'enjeu du réchauffement climatique qui se précise.
- Instaurer des conditions incitatives pour favoriser des investissements agricoles privés et installer des rapports harmonieux entre investisseurs et population (Nucleus Estate).



Thème principal du prochain N° de la Voix du Congo profond: La modernisation de l'agriculture congolaise en savane et les projets agroforestiers soutenus par la fondation Hanns Seidel, de Mampu à Gungu.



 **Fondation
Hanns
Seidel**



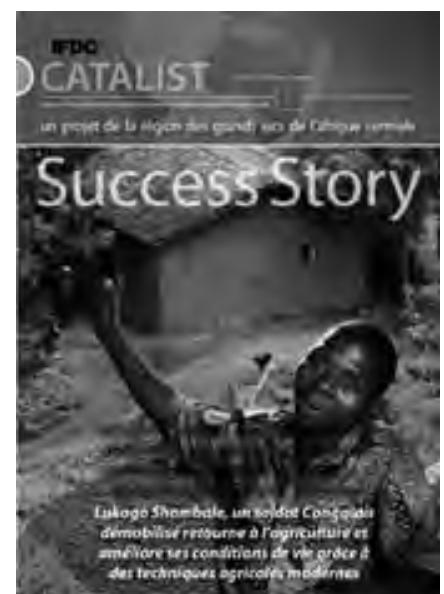


Stratégies du Projet CATALIST de l'IFDC.



Le projet a commencé en octobre 2006, sous le financement de la Direction Générale de la Coopération Internationale des Pays Bas (DGIS). Le but de CATALIST est de contribuer à l'augmentation de la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la collaboration sous régionale afin de promouvoir la paix et la sécurité dans la Région des Grands Lacs de l'Afrique Centrale

- La promotion de la GIFS (Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols) à travers l'appui de l'adoption de systèmes de production plus intensifs, rentables et durables. La GIFS combine les engrais organiques et inorganiques à d'autres pratiques de conservation du sol afin d'augmenter le rendement tout en protégeant la base physique de l'environnement.
- L'approche CASE (Systèmes et Entreprises Agricoles Compétitifs) qui a comme point de départ des Pôles d'Entreprises Agricoles (PEA). CASE connecte les groupements de producteurs aux marchés d'intrants et de produits agricoles tout en développant des rapports entre les principaux intervenants de la chaîne de valeur.
- L'approche HIMO (Haute Intensité de la Main d'œuvre) est utilisée dans l'amélioration des infrastructures rurales et dans l'agroforesterie. Cette stratégie sert à la création des emplois à travers la réhabilitation des infrastructures telles que les routes afin de faciliter l'accès aux coins les plus éloignés et l'augmentation des échanges commerciaux. HIMO facilite également la conscientisation et la mobilisation autour des sites de construction.
- La promotion de politiques agricoles nationales et régionales incitatives.
- Le renforcement des mécanismes d'intégration régionale, par la contribution à la création et à la consolidation des politiques environnementales nationales et régionales qui promeuvent une production agricole intensifiée et un marketing amélioré.
- L'externalisation à travers la formation des formateurs et le développement de partenariats avec d'autres acteurs publics et privés.
- La sensibilisation sur des questions relatives au VIH/SIDA et au Genre.



Rendements et performances de la modernisation de l'agriculture au Nord Kivu

CULTURE	SITE	RENDE- MENT PAYSAN (tonne/ha)	RENDEMENT SOUS LA GIFS				RAPPORT VALEUR- COUT (chaque dollar investi dans l'achat d'en- grais peut remporter)	RENTABI- LITE LIEE à L'UTILISA- TION ENGRAIS
			Formule d'engrais	Quantité d'engrais (kg/ha)	MOYEN (tonne/ ha)	Observation		
Riz plu- vial	Kyatenga/ Beni	2	64-46-00	- DAP : 100 - Urée : 100	6	Le meilleur a fait 8 tonnes/ ha.	6	5
Riz Irri- gué	Plaine de Ru- zizi/ Uvira	2.5 et parfois moins	64-46-00	- DAP : 100 - Urée : 100	6 et 8 (dans deux sites dif- férents	Le meilleur a fait 10.3 tonne.	5.8	4.8
Pomme de terre	Lubero	7	74-51-51	- NPK (3x17) : 300 - Urée : 50	18	Le meilleur avec 27 tonnes.	4.65	3.65
Haricot	Lubero, Kabare et Walungu	0.5-0.8	18-46-00	- DAP : 100	1.5	Le meilleur avec 2.5 tonne à Walungu.	5	4
Mais	Lubero, Kaba- re et Walungu	2	64-46-00	- DAP : 100 - Urée : 100	5	Le meilleur est de 6.65 tonne. Semence utilisée hybride.	3.2	2.2

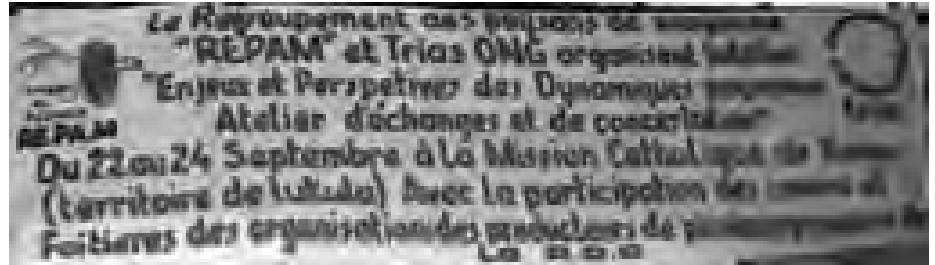
6. Le mouvement paysan en marche, plaidoyer.



Rencontre des Organisations Paysannes au Bas-Fleuve du 22 au 24 septembre 2010.

Le Regroupement des Paysans-Producteurs de Mayombe (REPAM en sigle) et l'ONG Internationale Trias ont organisé l'atelier « enjeux et perspectives des dynamiques paysannes en RDC : atelier d'échanges et de réflexion » à Kangu (Bas-Fleuve). L'organisation de cet atelier cadre dans le consortium Agri-Congo : plusieurs organisations d'appui Belge se sont unies pour favoriser les contacts entre les paysans de la RDC.

Des délégués des différentes organisations et structures faitières des paysans de la RDC y ont participé : Avec 30 participants des Organisations Paysannes de la RDC (venant de Nord-Kivu, Bandundu, Equateur, Kasai-Occidental, Bas-Congo et Kinshasa), un délégué de Brazzaville et deux du mouvement paysan de Flandre en Belgique. En plus de cela les autres acteurs comme des ONG d'appui, des ONG internationales et des autorités locales, provinciales tout comme



un délégué du Ministère Central de l'Agriculture, pêche et élevage, étaient présents.

Durant l'atelier, les multiples structures dans les différentes provinces se sont présentées, les participants ont formulé à travers les différents carrefours les enjeux pour améliorer leurs conditions, les responsabilités de chaque acteur (organisations paysannes, gouvernement, ONG d'appui, organismes internationaux), des réflexions ont été menées sur l'avenir du Mouvement Paysan en RDC et sur le plaidoyer à mener par rapport à la Loi fondamentale de l'Agriculture qui se trouve actuellement au niveau de l'assemblée nationale. Finalement, une session de travail a été organisée concernant un projet AgriCongo

dans lequel le consortium veut faciliter des rencontres dans les différentes provinces dans les années à venir. Les participants de l'atelier ont donné leurs idées par rapport à la proposition.

Par rapport aux défis identifiés durant l'atelier, les participants des Organisations Paysannes, ont retenu les perspectives suivantes dans la déclaration finale :

- Mettre en place un mécanisme de communication et d'échange à tous les niveaux.
- Systématiser la structuration à partir des entités de base.
- Réfléchir sur des mécanismes de financement efficaces des activités du paysan en vue d'accroître son pouvoir économique.
- Promouvoir l'émergence d'un leadership et d'un membership responsables capables d'influencer les politiques à tous les niveaux.
- Promouvoir la bonne gouvernance à tous les niveaux.
- Mener des plaidoyers auprès du pouvoir public pour l'obtention d'un statut légal pour les OP.
- Travailler à la professionnalisation des ONG et à un travail en synergie.
- La société civile joue pleinement son rôle dans le CARG.
- Maintenir et approfondir les relations de partenariat avec les partenaires extérieurs.



Réunion de Kangu.



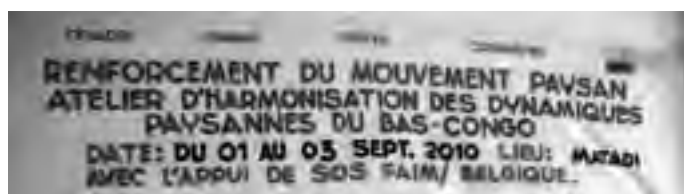
Le mouvement paysan en marche en RDC.

Ernest Kuyengila & Frans van Hoof - AFAFO, Mai 2010. Rapport sur les possibilités de synergies dans le secteur agricole et de la sécurité alimentaire en République Démocratique du Congo, sur les quatre zones de concentration de la coopération bilatérale belge.

Quelle est la situation des organisations paysannes et les autres acteurs actifs dans le secteur agricole et la sécurité alimentaire ? Quelles sont les possibilités de synergies et de plus de cohérence entre les actions des uns et des autres ?

Beaucoup d'organisations travaillent sur le secteur agricole mais il y a peu de concertation, peu de duplication des actions porteuses. Chacun travaille en vase clos avec ses partenaires. Les succès ne sont pas connus ni diffusés.

Pour que l'agriculture paysanne puisse émerger en RDC, il faut plus de partage d'expérience, d'harmonisation des actions, de cohérence dans les programmes et de synergies entre les différents acteurs du monde agricole.



S'appuyer sur les dynamiques paysannes existantes.

Les bailleurs considèrent la RDC comme un Etat fragile qui ne rend quasiment aucun service à sa population. Toutefois, c'est dans ce contexte difficile que la population et particulièrement le monde paysan s'est doté des stratégies de survie et parfois même de développement, avec des moyens primaires disponibles. Il serait dommage que les agences de développement ne prennent pas en considération ces dynamiques endogènes. Jusque-là, bon nombre d'agences de coopération viennent avec des solutions préétablies, uniformes, et plus faciles à contrôler/mesurer, et à mettre à leur crédit, mais souvent peu durables car non réellement appropriées par la population. Il est très important pour tout nouveau projet, tout nouveau programme, de bien identifier ces dynamiques endogènes au cours de la phase de préparation de tout programme agricole.

Politiques agricoles et autres acquis des appuis antérieurs.

Le Ministère de l'Agriculture, entre autres grâce à l'appui institutionnel de la Belgique, est avancé dans sa restructuration et décentralisation. En plus il a su faire passer au Gouvernement sa Note de Politique Agricole et de Développement Rural, ainsi que la loi sur les Principes Fondamentaux Relatifs au Secteur Agricole. Ces documents doivent encore passer au Parlement –c'est en cours– et nécessitent une vulgarisation par la suite et un grand travail pour les décrets d'application en province.

Le ministère a en outre initié la mise en place des Conseils Agricole et Rural de Gestion au niveau secteur et territoire et des Conseils Consultatifs au niveau provincial et national. Toutefois, ces organes sont encore très jeunes et nécessitent donc un bon accompagnement rapproché.



Manifestation au Sud Kivu.

Le projet d'appui institutionnel de la CTB auprès du ministère a pris fin le 31 août 2010. Le programme de coopération entre la RDC et le Belgique semble prendre un sérieux retard dans son démarrage administratif et ne pourra pas être opérationnel avant mi 2011. Si on espère que ministère, CTB, Ambassade et la DGD puissent trouver une solution afin de ne pas freiner les différents processus en cours, tant attendus par les paysans congolais, il faut se tourner résolument vers les autres partenaires et notamment USAID qui a fait du CARG la pierre angulaire de ses actions au bas Congo, au Bandundu et en périphérie de Kinshasa. Les projets FIDA en Equateur et province Orientale peuvent appuyer le processus, de même que la banque Mondiale et son grand projet à déployer au Nord Equateur. La réussite exceptionnelle du projet ISCO constitue un modèle pour tous les CARGs.

Le résultat du processus CARG aboutit à une prise en main de la planification du développement par la population elle-même. Au niveau de Bandundu, l'ONG ISCO a utilisé au niveau du Kwilu et Kwango une démarche très participative pour élaborer ces plans de développement au niveau des territoires. Tous les acteurs qui comptent travailler dans cette province doivent s'inspirer de ce travail fait avec les paysans. Dans les zones où les plans de développement n'existent pas encore, cette même méthode doit être utilisée pour arriver à des plans qui reflètent les besoins et les solutions durables des paysans et autres acteurs concernés. Ces programmes doivent d'autre part s'insérer dans les plans de développement agricole de province, largement validés au plan politique et socle des DSCRP provinciaux.

Le grand défi sera d'impliquer activement des O.P représentatives dans la préparation des programmes agricoles.

Au niveau national, la force d'agir du mouvement paysan est encore trop limitée pour réellement influencer les politiques nationales et la coordination des interventions des différents bailleurs dans le secteur agricole et sécurité alimentaire. Les deux grandes familles FOPAC et COPACO continuent de progresser pour trouver un terrain d'entente, et individuellement elles ne font pas l'unanimité. Il est donc urgent que la FOPAC rende opérationnel sa décision d'ouvrir un bureau à Kinshasa équipé avec des moyens de communication, et un secrétaire permanent bien qualifié pour le travail de représentation, de lobbying, et de plaidoyer auprès de différentes instances pour suivre les décisions politiques ou des initiatives des bailleurs de fonds. Evidemment la FOPAC prendra bien en compte les conseils réguliers des leaders paysans des provinces proches de Kinshasa, et ceux des leaders des provinces plus éloignées.

Les différentes lois agricoles qui se trouvent au niveau du parlement nécessiteront après adoption un travail de suivi au niveau du MAPE pour l'élaboration des décrets d'application. Le Ministère ne peut pas faire ce travail seul ; il faut forcément une implication plus forte des O.P. dans le Conseil Consultatif National prévu par la loi fondamentale agricole et recherché par le MAPE veut rendre plus opérationnelle.

Un autre rôle important des secrétariats nationaux de O.P. consiste en une réflexion périodique avec les leaders des mouvements paysans dans les quatre zones de concertation de toutes les provinces sur leur implication dans les CARGs, dans des programmes de développement agricole et de sécurité alimentaire, et dans la défense des intérêts des paysans au niveau des provinces.

Les grandes familles d'O.P. devraient examiner l'opportunité de solliciter un appui institutionnel au niveau des partenaires techniques et financiers et notamment la coopération belge. La Belgique offre des possibilités :

un sous-projet de renforcement institutionnel des O.P. faitières dans les programmes agricoles de la coopération bilatérale ; un appui dans le cadre de la ligne budgétaire de la DGD destinée au renforcement des capacités de la société civile congolaise ; un appui à travers une des ONG belges financée sur la nouvelle allocation visant à créer des synergies avec le PIC, programme indicatif de coopération belgo-congolaise.



Pour renforcer les capacités de leur mouvement, il serait souhaitable que les familles d'O.P. organi-

sent conjointement, une ou deux fois par an, un conseil consultatif du mouvement paysan avec les techniciens spécialisés qui accompagnent les O.P. dans les provinces : ces rencontres feront l'objet de réflexions thématiques et d'échanges et capitalisation des expériences et outils réussis.

A part quelques exceptions près, les Organisations Paysannes (mixtes) ne font pas un effort particulier pour promouvoir la femme paysanne, il y a trop peu de femmes à des postes de responsabilités, dans des ateliers de formation dans des voyages d'échanges, dans des missions de représentation. Il est donc important que les O.P. se dotent soit d'une section/département spécifique pour les femmes paysannes, soit entrent en partenariat avec une O.P. féminine opérant au même niveau pour une réelle valorisation de la femme au sein du mouvement paysan congolais.

Les O.P. devraient entrer en relations commerciales avec différents entrepreneurs.



Dans une logique filière, les O.P. devraient entrer en relation commerciales avec différents entrepreneurs suivant la spécialisation des uns et des autres (transport, transformation, intrants agricoles, exportation,...). Vouloir tout faire soi-même n'est pas une solution aux problèmes du marché. Chaque maillon de la chaîne de filière nécessite une certaine expertise qui se construit par l'expérience. Il est temps que les O.P. et surtout celles ayant une vocation économique deviennent indépendantes des ONG de développement et se lancent dans des partenariats avec des acteurs économiques.

La faible circulation de l'information dans les O.P. et surtout dans celles de deuxième et troisième niveau constitue un frein à un fonctionnement démocratique et transparent. Il est donc important que les O.P. développent la fonction « information/communication » en leur sein de même qu'une charte de déontologie ou de bonne gouvernance.



Commercialisation collective de l'huile de palme organisée par le Sydip au Nord-Kivu.

Il est important que le nouveau programme agricole de la Coopération belge se distingue des pratiques actuelles d'aide, en optant clairement pour un développement agricole durable, c'est-à-dire agriculture orientée vers les marchés, tout en construisant sur les acquis de ces différents autres intervenants présents.

Tous les intervenants, de même que la politique belge dans la matière, reconnaissant le rôle clé des organisations paysannes dans un développement agricole durable, il

est important de faire un diagnostic exhaustif des différentes structures paysannes (celles endogènes et celles promues par les intervenants) pour bien en connaître les forces et faiblesses afin de concevoir un programme de renforcement institutionnel devant les accompagner pendant plusieurs années pour en faire des véritables acteurs économiques crédibles. Cet accompagnement se fera dans un esprit de professionnalisation des producteurs et de leurs organisations, dans les spéculations/filières qu'ils ont choisies, et dans un esprit d'auto-prise en charge progressive.

Le renforcement des capacités passera de préférence par des méthodes qui ont déjà fait leurs preuves ailleurs : « apprenant en faisant », champs écoles au niveau des paysans pilotes, voyages d'échanges entre O.P., partenariat contractuel entre O.P. et organisation d'appui, identification des experts locaux ayant cette aptitude de se mettre au niveau du paysan, accompagnement technique rapproché mais non permanent.

Un diagnostic participatif réalisé avec les membres, le programme/sous-projet de renforcement des capacités, devra aider les O.P. à se doter d'un plan d'affaires pour les trois prochaines années. Ce plan indiquera clairement :

- sur quelles cultures et quelles fonctions dans la filière l'O.P. va se concentrer
- ce que cela demande comme moyens propres et comme appui externe
- comment progressivement l'O.P. va devenir plus autonome,...



L'agriculture familiale ou paysanne en R.D.C. est avant tout l'affaire des femmes. Il est donc important de travailler avec les O.P. féminines ou des O.P. ayant une section active de femmes, en partant de la préparation du programmes/ sous-projet pour s'assurer que son contenu répond aux attentes et possibilités de femmes. Le programme de renforcement des capacités des O.P. devra contenir des activités spécifiques à l'intention des femmes (formation des leaders, formation entrepreneuriat rural, alphabétisation conscientisant,...

Il faudra organiser des ateliers de « mise à niveau » des sous-traitants/opérateurs, animés par des personnes ressources ayant fait leurs preuves dans d'autres projets de développement dans la matière en question (exemple du grand travail de capitalisation faite au niveau d'ISCO au Bandundu).

Pour compléter les efforts ci-avant, l'accompagnement par une organisation internationale spécialisée dans le renforcement des O.P. (agri-gence) et pouvant apporter des expériences et expertises d'autres pays africains et européens, peut être envisagé. Le nouveau programme agricole devra avoir un caractère multi-acteurs, étant donné l'interdépendance du secteur agricole

avec par exemple : la micro-finance, la formation professionnelle, l'industrie alimentaire, les transporteurs,... D'autant plus que ces autres domaines sont encore très faiblement développés dans l'ensemble des zones de concentration.

Cette approche filière ou « chaîne de valeur » dans laquelle les producteurs sont les principaux acteurs, accompagnés par les organisations paysannes, nécessite que les équipes qui assureront la coordination des programmes agricoles soient plutôt des agroéconomistes ou des sociologues bien intégrés dans le milieu paysans avec un bon esprit entrepreneurial.

Pour ouvrir la voie à une plus grande production agricole, il y a lieu d'examiner les différentes possibilités de mécanisation. L'introduction des gros tracteurs, telle que faite par le gouvernement n'est sûrement pas la solution qui convient dans la plupart des zones de production. Certes dans des zones disposant des bovins, il serait utile de faire le point sur les possibilités de culture attelées. Dans d'autres zones des motoculteurs pourraient constituer une possibilité. Aussi pour le traitement post récolte des outils pouvant alléger le travail -notamment des femmes- sont à introduire.

Les nouveaux programmes agricoles doivent avoir un caractère multi-acteurs

Le constat est celui d'absence presque totale de coordination entre les intervenants dans un même domaine et dans une même zone géographique. Ils se connaissent, ils se voient mais ils n'harmonisent pas leurs priorités/approches de travail. Pour pallier à ce problème, les Conseils consultatifs, et les CARG sont des structures regroupant justement les différents acteurs clés. Les commissions (sectorielles) spécialisées de ces conseils devraient justement jouer un rôle clé dans cette coordination des interventions car ils véhiculent à travers les représentants paysans et autres membres de la société civile, les préoccupations et solutions envisagées de la population.

Si les CARGs et les Organisations paysannes ne se tiennent pas étroitement la main pour impliquer les paysans dans la préparation des programmes agricoles, qui le fera?

Les CARGs et Conseils Consultatifs sont une plate-forme par excellence pour d'une part identifier les besoins prioritaires, puis des solutions réalistes et durables, et d'autre part faire le suivi de l'exécution de la solution/projet, même au-delà de l'appui externe. Malheureusement ces conseils ne sont qu'à leur début et se trouvent souvent sans moyens effectifs pour jouer leur rôle, répondre à leur ambition. Ils doivent se trouver leurs moyens eux-mêmes, mais sans capacités de conviction beaucoup d'animateurs de ces conseils risquent de rester sans moyens.

La suspension et la probable diminution future de l'appui belge aux ministères centraux et à leur réforme (fonction publique, agriculture) ne doit pas décourager les concernés, mais plutôt constituer un signal que la réussite des CARGs dépend avant tout des initiatives et de la détermination de la société civile en général et des leaders paysans en particulier.

Il est nécessaire que les organisations paysannes, les ONGD professionnelles et le secteur privé qui soutiennent le processus CARG, avec l'appui du MAPE et ses partenaires, trouvent pour chaque province des alliés, de préférence des O.P. ou des ONG internationales, mais aussi

d'autres initiatives locales, qui maîtrisent et soutiennent parfaitement le concept du CARG, pour en assurer un accompagnement rapproché (les 2 exemples les plus efficaces sont ISCO dans le Bandundu, FOPAC/NK dans le Nord-Kivu). Le FIDA est disposé à collaborer en Equateur, province Orientale et Maniema ; la Banque mondiale indique clairement le processus CARG au Nord Equateur ; USAID a mis le CARG comme pierre angulaire, structure de base de référence pour ses actions à déployer au bas Congo, à Kinshasa et au Bandundu.

Par rapport aux ONGD congolaises

Pour pouvoir encore jouer un rôle positif dans le développement agricole, les ONGD généralistes, et celles se disant actives dans le secteur agricole/sécurité alimentaire ont intérêt à se questionner profondément quant à leur position et leur valeur ajoutée dans ce secteur, par rapport au niveau actuel de développement des organisations paysannes, et par rapport à la spécificité des autres acteurs du secteur. Sans une spécialisation de leur part dans le renforcement des capacités des O.P. là où ces dernières sont encore faibles, les ONGD risquent de devenir inutiles dans le secteur agricole.



7. Les filières de production.



Le Cacao, première source de revenus et de devises durables pour la RDC à l'horizon 2050 ?

Alain Huart

Philippe Dubé et John Schluter, *Café Africa*

Jean-Paul Chausse, *Banque Mondiale*



Pour la culture du cacao, la RDC dispose d'une surface cultivable 6x supérieure à celle de la côte d'Ivoire, premier producteur et exportateur mondial.

Les perspectives de développement de la production de cacao en RDC semblent extrêmement favorables. La croissance à moyen terme de la consommation mondiale est projetée à 3% par an, avec de nouveaux marchés (Chine, Inde, Europe de l'Est) qui « découvrent » le chocolat, prenant le relais des marchés traditionnels (Europe, Etats-Unis). La production de la Côte d'Ivoire, premier producteur mondial, est rendue incertaine à court terme par la crise que traverse le pays.

La production cacaoyère ivoirienne a aussi entamé un déclin structurel que les autres pays producteurs auront difficile à compenser. Ces évolutions ont provoqué une augmentation du prix international du cacao à la hausse pour

atteindre US \$ 3.500/tonne en 2010, le plus haut prix depuis trente ans. Il devrait rester au-dessus de US \$ 2.500/tonne dans le moyen terme. Le moment est venu pour la RDC, seule à disposer des terres propices à cette culture dans 16 de ses 26 provinces constitutionnelles, d'entrer dans la danse.

La RDC possède de solides avantages comparatifs pour la production cacaoyère:

- La culture du cacao n'est pas très exigeante techniquement ou en terme de main d'œuvre (beaucoup moins que le café ou le palmier à huile par exemple). Bien que le cacao n'ait jamais été une culture très répandue

chez les planteurs villageois, contrairement à celle du café, les techniques de production ne sont pas très difficiles à assimiler et les ressources foncières sont disponibles. Les procédés d'usinage et de conditionnement sont relativement simples et ne nécessitent pas le recours à des technologies sophistiquées pour obtenir un cacao marchand de bonne qualité.

- Les systèmes de production au Congo sont le plus souvent mixtes : des plantations industrielles entourées de plantations villageoises. Ceci est très favorable au développement rapide de la production villageoise. Les domaines permettent aux petits planteurs d'avoir un accès non seulement au marché mais aussi aux technologies et services dont ils ont besoin et que les services publics ne peuvent aujourd'hui leur offrir.

Dans le région de Beni, ESCO Kivu achète le cacao aux planteurs à 1,8\$ le kg!

L'encadrement des filières café cacao est proposé aux bailleurs de fonds qui déploient des programmes de développement en RDC. Il devient urgent que ces programmes s'intéressent au café et au cacao, cultures les plus prometteuses pour l'enrichissement des campagnes congolaises et la stabilisation de l'économie. La culture de cacao est également compatible avec les cultures vivrières.

Que l'Afrique développe sa production de cacao est une valeur sûre pour le développement durable.

L'Afrique produit environ 70% du cacao mondial. Premier producteur avec 1,4 million de tonnes, la Côte d'Ivoire est aujourd'hui talonnée par le Ghana qui produit environ 700 000 tonnes par an. Le cacao africain permet de faire vivre près de 2 millions de petits exploitants agricoles de l'Afrique de l'Ouest. Cependant, l'Afrique ne représente que 3% de la consommation mondiale de cacao. Elle ne dispose pas d'industrie de transformation. Aussi 42% de la production mondiale ont été transformés en Europe en 2006 contre 14% en Afrique. Pour les Etats africains de l'ouest, soutenir l'industrie du cacao est dorénavant une priorité économique. Les aides à la production se multiplient.



Le cacao frais est acheté aux producteurs de Nganda Sundi.

La fondation Bill et Melinda Gates a annoncé en février 2009, deux importants partenariats et une subvention de 48 millions de dollars américains pour aider les agriculteurs. Le projet pour le cacao, géré par la World Cocoa Foundation, sera mis en place par un certain nombre d'ONG et autres partenaires, dont ACIDI/VOCA, GTZ ou l'Institut international d'agriculture tropicale, avec pour objectif final l'augmentation des revenus des familles d'exploitants de cacao.

A travers l'amélioration des connaissances en matière agricole, de la productivité et de la qualité du cacao, le projet, qui s'étalera sur cinq années, aidera environ 200 000 familles exploitantes de petites plantations de cacao au

Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Libéria et au Nigéria. Ce projet vient compléter les efforts plus vastes de la World Cocoa Foundation, qui a établi des partenariats avec les membres de son industrie afin de s'assurer que la culture du cacao soit viable et qu'elle rapporte de meilleurs bénéfices aux exploitants.

L'exemple du Ghana , un modèle à suivre pour la RDC ?

Le Ghana Cocoa Board (Cocobod), chargé de la gestion de la filière cacao, a mobilisé 1,2 milliard de dollars pour financer la récolte 2009-2010. Une prime de productivité a été attribuée aux producteurs soit 720 000 fermiers qui produisent 700 000 tonnes de fèves de cacao. Le Ghana veut détrôner, à moyen terme, la Côte d'Ivoire, le premier producteur mondial, affaiblie par une chute de la qualité des fèves depuis quelques années. Le cacao assure 20% du PIB agricole du pays et 7% du PIB national. La demande mondiale de cacao ne cesse d'augmenter (+ 2 à 3% par an), la production n'arrive pas à suivre et les prix montent. Ainsi, la tonne de cacao coûte aujourd'hui 3 334 dollars sur le marché de Londres (LIFFE). C'est le plus haut niveau atteint par le cacao depuis 1985.



Le café robusta : un potentiel stratégique pour la RDC.

Le café mérite une relance et un encadrement dans l'ensemble des provinces caféicoles de la RDC.

Philippe Dubé



Caféier dans la région de Beni.

Le café a représenté pour la RDC, au cours des années 1980, des recettes en devises atteignant 200 millions \$/an. Aujourd'hui la demande mondiale du café augmente chaque année de 2,4%, grâce aux consommateurs de l'Asie, de l'Europe de l'Est, et même des pays producteurs. Cette culture reste donc une opportunité majeure pour les planteurs en RDC.

Philippe Dubé: « toutes les réunions organisées dans les provinces en 2009 ont montré l'intérêt des planteurs pour ressusciter la filière de café robusta dans le pays. A Mbandaka, 5 planteurs ont parcouru 280km en pirogue pour participer à l'atelier café cacao. A Isiro, plusieurs chefs coutumiers ont effectué un déplacement de 2 à 3 jours en « vélo-taxi » pour assister à la réunion. Chacun se remémore l'époque où le café payait la nourriture, la scolarité des enfants, les soins médicaux, et laissait souvent de quoi acheter un vélo ou une machine à coudre. »

Cependant le risque principal que court cette filière est lié à la trachéomycose, qui sévit encore dans la province de l'Equateur. En Province Orientale et au Kivu, où la maladie a créé tellement de ravages pendant les derniers 25 ans, le verger est devenu plus ou moins résistant à cette maladie. Il faut organiser la multiplication et la diffusion d'un matériel végétal résistant et encadrer la filière du début à la fin. Il existe (notamment en Ouganda et en Tanzanie) des souches résistantes à la Trachéomycose, résultat du projet CFC des années 2001-2006 de lutte contre ce fléau. Il est donc possible d'obtenir de la matière végétale pour établir des parcs à bois et promouvoir la reprise de cette production.

Important potentiel pour l'Equateur et la Province Orientale.

Si, à l'heure actuelle, Isiro souffre d'un enclavement presque total à cause du manque de routes et de chemin de fer, on peut espérer que d'ici 2 à 3 ans, compte tenu des projets en cours sur les routes, la situation aura changé. D'ici là, la relance de la production de café doit se préparer.

Le Bas Congo avec le café « petit Kwilu », pourrait approvisionner Kinshasa en café torréfié.

Actuellement, la ville de Kinshasa s'approvisionne en café soluble venant de côte d'Ivoire, d'Amérique du Sud et d'autres origines. Ces importations, parmi d'autres, occasionnent une perte de devises. Le Bas Congo est particulièrement bien placé pour valoriser son café Kwilu, à condition d'investir dans la torréfaction, pour produire un café de qualité qui correspond aux normes de l'ONC. Tel est le cas à Lukula, une localité du bas Congo, où l'activité café est particulièrement intense.



Café torréfié moulu à Lukula.

8. Jeunesse et femmes, avenir agricole.



Encadrement de la jeunesse en milieu rural.

L'encadrement des jeunes dans le secteur agricole est une des pistes qui peuvent aider le pays à sortir de la crise alimentaire. Les jeunes disposent d'atouts indéniables : la force physique, le goût de l'argent pour réaliser leurs activités, les capacités d'apprentissage, la volonté de présenter un travail bien soigné, la capacité de s'imposer comme leader dans des initiatives. Les projets scolaires d'encadrement agricole suscitent de l'engouement de la part des jeunes et doivent être encouragés, comme, par exemple, les activités agricoles de colonies de vacances menées afin de payer le minerval.



Etudiantes «en colonie de vacances» nettoyant des amarantes avant de les vendre au marché d'Idiofa au Bandundu.

L'agriculture, avec la mécanisation, se modernise de plus en plus et la RDC s'ouvre progressivement aux pays étrangers. Cette ouverture crée beaucoup d'opportunités d'échanges commerciaux et demande des productions plus diversifiées, diversification qui intéresse les jeunes car elles leur procurent un revenu substantiel.

Les jeunes préfèrent les activités qui rapportent rapidement ; ainsi ils choisissent principalement l'élevage du petit bétail, les cultures maraîchères, la pêche et la pisciculture, l'apiculture, la transformation et la commercialisation des produits agricoles.

L'installation d'unités de transformation des produits agricoles incite les jeunes à travailler dans l'agriculture et à créer leurs revenus, source d'emploi stable. Un encadrement des jeunes dans ce type d'activités, avec un accompagnement technique et matériel, est forcément fructueux et porteur de développement social et économique.

Le milieu rural est dépourvu de beaucoup de choses et représente un marché potentiel important : le développement des activités artisanales (et l'organisation du marché de ces produits) absorberait une grande partie des jeunes dans

des activités professionnelles et lutterait ainsi contre l'oisiveté et la pauvreté en milieu rural. Les activités ayant trait à l'amélioration de l'habitat, à l'alphabétisation fonctionnelle, à la menuiserie, à des activités de couture, de fabrication d'objets d'art et d'ébénisterie, de forge, de tannerie et maroquinerie, de mécanique... sont autant d'activités et services que les jeunes peuvent entreprendre, et que la population rurale (et urbaine) pourra consommer pour son bien-être.

La création d'une structure faïtière multidimensionnelle des jeunes pour un renforcement des capacités à tous les niveaux ainsi que des comités «jeunes» encadrés par les organisations paysannes dans chaque secteur et territoire doit être encouragée et appuyée pour renouveler le secteur agricole et donner à la jeunesse un avenir.





Soutenir la jeunesse rurale par des programmes d'apprentissage actif touchant l'agriculture, la création de revenus et la nutrition.



Les enfants du cacao, Yangambi, Province Orientale.

Quel problème est abordé, et où?

L'emploi pour les jeunes fait l'objet de fortes préoccupations dans de nombreux pays du monde. Lorsque les responsables des politiques envisagent des mesures permettant aux jeunes d'entrer dans le marché du travail et d'obtenir une occupation décente, ils doivent, non seulement pallier le manque d'informations sur leurs options, mais aussi décider ce qui convient dans des situations très diverses. Les préoccupations croissantes que suscite le chômage des jeunes ont renforcé l'engagement et les efforts de la communauté internationale du développement. Pour affronter la question, la FAO a introduit l'approche axée sur les écoles pratiques d'agriculture et d'apprentissage à la vie pour les jeunes. L'approche a été testée au Mozambique en 2004 et, depuis lors, adoptée au Burundi, au Cameroun, en République démocratique du Congo, au Ghana, à Gaza et en

Cisjordanie, au Kenya, au Malawi, en Namibie, au Népal, au Rwanda, au Soudan, au Swaziland, en Tanzanie, en Ouganda, en Zambie et au Zimbabwe.

Comment?

L'approche a une méthode d'apprentissage et un programme d'études très particuliers qui combinent les compétences à la fois agricoles et pratiques. Un aspect novateur de cette approche est la façon dont les jeunes sont encouragés à devenir des personnes à part entière; l'emploi du temps de l'école comprend des activités culturelles, comme le chant, la danse et le théâtre, ce qui permet aux jeunes d'acquérir de l'assurance tout en sauvegardant leurs traditions culturelles.

Des vulgarisateurs formés à dessein, des enseignants et des animateurs sociaux utilisent cette méthode participative pour transmettre des connaissances agricoles et des pratiques de vie aux jeunes garçons et aux jeunes filles. Pendant une année scolaire tout entière, une équipe multidisciplinaire de facilitateurs conduit des sessions participatives avec un groupe de jeunes de 15 à 18 ans. Ces sessions ont lieu deux ou trois fois par semaine sur le terrain et en classe après l'horaire scolaire normal. Le programme d'apprentissage d'un an suit le

cycle agricole; des liens sont établis entre l'agriculture, la nutrition, la parité et l'apprentissage à la vie, si bien que les jeunes participants apprennent à produire des cultures robustes tout en prenant des décisions en connaissance de cause leur permettant de mener une vie saine. Les activités de terrain participatives comprennent l'amélioration et la production agricoles, la préparation du sol, la gestion des ravageurs, la culture de plantes médicinales et la création de revenus; le théâtre, l'art, la danse ou les chansons traditionnelles font aussi partie intégrante de chaque journée du programme. Les écoles affrontent un large éventail de questions comme l'attention à la parité, la protection infantile, le soutien psychosocial, la nutrition, la santé, l'hygiène, l'assainissement, l'éducation et les compétences en matière commerciale; des modules particuliers concernant la prévention du travail des enfants et les droits à la terre et à la propriété peuvent aussi être inclus dans ce programme pour les jeunes. L'approche novatrice contribue directement à l'ODD 1 (réduire l'extrême pauvreté et la faim), à l'ODD 3 (promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes) ainsi qu'à l'ODD 8 (mettre en place un partenariat pour le développement – cible 16, en coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile).

Jeunesse et femmes, avenir agricole.



Le programme contribue indirectement aux OMD 4 et 2 (réduire la mortalité infantile et assurer une éducation primaire pour tous).

Une innovation ultérieure de l'approche, qui a été testée pour la première fois en 2008 à Gaza et en Cisjordanie, a consisté à regrouper les stagiaires ayant terminé leur cycle en associations locales en vue de former des coopératives d'agriculteurs jeunes; en 2009, le même mécanisme a été introduit au Mozambique.

Et maintenant où?

Les écoles pratiques d'agriculture et d'apprentissage à la vie pour les jeunes ont fait partie des principales activités des programmes communs

des Nations Unies pour «l'emploi et la migration des jeunes» réalisés au Malawi, au Mozambique et au Soudan, ainsi que du programme commun des Nations Unies pour la paix au Népal. La Division de la parité, de l'équité et de l'emploi rural (ESW) dirige aussi un certain nombre d'autres projets visant à promouvoir les occasions d'emploi et de création d'entreprises pour les jeunes ruraux, grâce aux écoles pratiques et à la formation de coopératives de jeunes agriculteurs dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, au Honduras, au Kenya et en Ouganda.

Quels sont les instituts pilotes dans votre province, des centres de formation qui orientent réellement les jeunes à construire leur emploi de demain dans une filière bien précise ?

Écrivez nous

DIMITRA, FAO et l'ASBL « Congo pays magnifique » sont prêts à relever le défi en RDC ; des écoles techniques de références comme l'école horticole de Kisantu, l'institut technique de Mbankana (fondation Hanns Seidel CADIM) pour l'agro-foresterie, ou le CEDF à Kisantu, sont des exemples pour la province de Bas Congo et la périphérie de Kinshasa ; ce serait aussi une opportunité pour capitaliser les résultats du projet FAO d'appui au maraîchage péri urbain, FAO HUP.



Les produits des jeunes entrepreneurs au Bas-Congo, encadrés par le CAVTK, avec l'appui de l'Union Européenne.



LOFEPACO: des femmes du Nord Kivu joignent leurs forces pour gagner le respect et une indépendance économique.



Dans notre culture, les femmes ne sont même pas respectées quand elles ont une bonne idée. Elles sont ignorées parce qu'elles ne contribuent pas économiquement au revenu familial.

Mme Katungu est maintenant convaincue que depuis l'intensification agricole introduite par CATALIST, les hommes ont changé d'attitude envers les membres de la LOFEPACO en leur accordant le respect qu'elles méritent pour les revenus sans précédents générés par leurs activités agricoles.

Avec 12 organisations et 20.000 membres qui témoignent de son utilité, la LOFEPACO représente, défend et promeut les intérêts des femmes agricultrices. Une des façons de renforcer les capacités des femmes est la formation en leadership qui dure 7 mois. Les femmes leaders se rencontrent au sein des « cercles de réflexion et d'action » où elles sont libres de discuter de leur expérience et d'échanger des informations.



GIFS, des pratiques culturelles modernes.

La LOFEPACO a fourni aux femmes l'opportunité de pratiquer une agriculture intensive en appliquant la Gestion Intégrée de la Fertilité du Sol (GIFS). «Avant, on cultivait sans engrais un hectare pour produire de quoi nourrir toute une famille. Aujourd'hui, les femmes produisent les mêmes quantités, en cultivant seulement 1/5^{ème} d'hectare» dit Mme Katungu. « La production de

2T/ha est rapidement passée à 6T/ha en pratiquant la GIFS lors de la saison 2008A.

Le rendement maximal a même atteint les 8 tonnes par hectare durant la saison 2009A. «C'est ainsi que beaucoup de ceux qui

ne s'intéressaient pas à l'agriculture, y compris les jeunes et les démobilisés, ont décidé d'investir dans l'intensification», explique Madeleine Masika, Présidente du Farm Group de CATALIST à Kyatenga.

L'augmentation de la production provoque un besoin en micro-finance.

Bien que les femmes aient déjà réussi à produire plus, elles n'ont jamais pu obtenir un crédit indépendamment de leurs maris.

En effet, la majorité des institutions de micro-finance (IMF) exigeaient que la signature des hommes soit présente sur les demandes, à côté de celles des femmes. Face à la nécessité d'accès au crédit, les femmes de la LOFEPACO ont fondé la Caisse d'Épargne et de Crédit Agricole pour les Femmes Paysannes (CECAFEP) en 2006. «Tous les biens considérés collatéraux, les machines, la terre, les voitures appartenaient aux maris» explique Kamuntu.

De même, la LOFEPACO a voulu développer une culture d'épargne parmi ses membres. Jusqu'en ce moment, les femmes épargnaient de façon informelle, en cachant leur argent jusqu'à ce qu'elles en aient assez pour un achat éventuel ou pour les temps durs. Cette méthode non sécurisée les rendait vulnérables aux vols, pertes ou même parfois à leurs maris qui avaient d'autres idées pour dépenser cet argent.



Récolte du riz en territoire de Beni.

La première expérience de la LOFEPACO avec une micro finance a eu lieu lorsqu'un bailleur a donné des fonds pour un système de crédit en rotation. Mais le fait que les fonds venaient d'un bailleur a découragé les emprunteurs de rembourser leurs prêts ! Malgré cette expérience négative, le besoin de crédit était toujours là et l'organisation était déterminée à apprendre des erreurs passées. Aussi, avant que la CECAFEP commence à déboursier des fonds, les femmes membres ont été sensibilisées sur le fonctionnement des IMF. Durant des réunions de sensibilisation, le personnel administratif de la LOFEPACO a insisté sur le fait que les crédits n'étaient pas des dons et qu'il fallait rembourser, sinon il n'y aurait plus de fonds à prêter. Une autre différence majeure fut que tous les membres savaient que CECAFEP n'avait pas été créée avec l'argent des bailleurs de fonds, mais que les fonds avaient plutôt été acquis à travers les contributions du rendement gagnées des membres.

Toute personne intéressée à rejoindre la CECAFEP devait payer des frais d'adhésion d'un dollar et avec les 3.758 participantes, elles ont acquis assez de capital pour commencer à déboursier des fonds.

Les femmes sérieuses et motivées face aux crédits !

De petits crédits d'à peu près 50\$ pour une période de six mois ont permis aux femmes du Grand Nord de faire du commerce, d'acheter des semences et autres intrants. Les décisions relatives à l'octroi de crédits sont prises sur base de leur épargne. Les femmes sont libres de rembourser en tranches ou de payer à la fin de la période du crédit.

Dans certains cas spéciaux, la période de remboursement peut être étendue sur six autres mois. «Aujourd'hui nos membres sont contentes parce que la CECAFEP les a aidées à résoudre certains de leurs problèmes», dit Florence Kavira Tamuwite, comptable de LOFEPACO. Malgré les défis auxquels elles font face au quotidien, 86% des prêts ont été remboursés. « Elles comprennent que c'est leur argent et elles veulent le garder », explique Julienne M. Rivhano, Présidente Honoraire de LOFEPACO.

Avec les fonds accumulés, la LOFEPACO essaie de faciliter la capacité de ses membres à développer les activités et source de revenus. Petit à petit, l'organisation s'est procuré un terrain où se tiennent les journées champêtres (école aux champs) au cours desquelles les membres pratiquent l'intensification agricole sur le maïs et les pommes de terre. Elle enseigne également aux femmes comment augmenter leurs revenus et à équilibrer les rations alimentaires avec des protéines issues de l'élevage des chèvres, poules, lapins et cochons.





Les producteurs de riz ont dû s'appuyer sur leurs propres ressources pour bénéficier du système. Trente-huit producteurs ont investi 10\$ chacun pour louer un hangar de stockage et développer le warrantage. 45 femmes ont obtenu l'investissement initial en empruntant chez CECAFEP.

En 2008, les membres de la LOFEPACO ont encore une fois

Un pas en avant dans le partenariat LOFEPACO-CATALIST

« L'augmentation des rendements grâce à l'application de cette technologie a aidé beaucoup de nos membres à gagner le respect de leurs époux. Et nous voulons voir davantage de productrices diriger le processus de l'intensification agricole dans le pays », Dans le but de renforcer les capacités des femmes, CATALIST a accepté de prendre en main le financement du programme de formation des formateurs à LOFEPACO, lorsque le financement de Agriterra, une ONG hollandaise s'est terminé fin 2009. « Un module d'intensification agricole sera ajouté aux modules enseignés au Centre de Formation de Mandimba pour une plus large externalisation de l'impact de CATALIST.

Nous anticipons que davantage de femmes joueront un rôle catalyseur dans la propagation de pratiques culturelles modernes dans la région.

Le warrantage pour de grands rendements de riz.

Les champs de démonstration ont enseigné aux femmes comment produire en plus grande quantité. Cependant, elles sont restées à la merci des prix des marchés locaux qui sont toujours très bas à la récolte. Les membres de LOFEPACO impliquées dans la production rizicole ont appris un nouveau système pratiqué en Afrique de l'Ouest, le warrantage. En stockant leurs récoltes, elles peuvent obtenir un crédit et revendre le riz quelques mois plus tard, lorsque les prix sur le marché ont monté, ce qui leur permet de faire un bon profit.

investi leurs ressources dans la ville de Kasinge à Beni où elles ont acquis un terrain de 7ha. En 2009, 83 femmes ont cultivé des champs de riz. Au moment de la récolte en février 2010, 72 Tonnes de leurs récoltes ont été stockées dans un hangar loué. Le prix au marché était à ce moment-là de 45 \$ pour 100kg. De nombreuses femmes n'ont pas eu d'autre choix que de vendre à ce moment-là. Cependant, les 83 femmes solidaires ont pu vendre leurs 72T de riz stockés au prix presque double de 80\$.

LOFEPACO

Rue Mgr KATALIKO n°295

Ville de Butembo, Nord Kivu

Téléphone: +243 99 75 85 105

+243 81 47 40 446

9. Financement et micro finance.



RAPPROCHER LES ASSOCIATIONS AGRICOLES DES INSTITUTIONS DE MICRO CREDIT : UNE EXPERIENCE DU PAIDECO KINDU.

Hervé CORBEL AT PAIDECO KINDU/KAMINA



Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'appui aux initiatives de développement communautaire de KINDU (PAIDECO), la CTB rapproche les associations agricoles existantes et les institutions de micro crédit de la ville de Kindu, avec 2 IMF coopératives d'épargne et de crédit, agréées par la Banque Centrale, la COOPEC EDE et la COOPEC MSAADA WETU.

L'action cible les associations agricoles dans les environs de KINDU, les associations engagées dans la production de riz ou de manioc, dans l'élevage, dans la pêche et la pisciculture, en vue de bénéficier d'un appui en organisation/ structuration, en formation technique et en formation de gestion, ainsi qu'un fond d'investissement comprenant un volet intrants, un volet équipement et matériel, et un volet bâtiments, dans une optique de consolidation de la filière.

Les mécanismes et procédures

Les associations ayant bénéficié d'un appui et d'un investissement de la part du PAIDECO ont ouvert un compte auprès de l'une des deux IMF agréées en vue de constituer un fonds de garantie pour couvrir à terme les crédits octroyés pour les membres dans la filière considérée.

Chaque investissement réalisé doit permettre à terme de constituer un fond de garantie pour l'association concernée : l'association s'engage en fait à restituer (et rappelons qu'il ne s'agit pas d'un crédit octroyé par l'IMF) une partie de la valeur des montants investis par le PAIDECO.

Le taux de remboursement des investissements réalisés par le PAIDECO KINDU à été fixé :

- Pour les intrants et petits équipements : 55%
- Pour les matériels et machines : 35%
- Pour les bâtiments : 25%

Le délai « de grâce » pour le début du remboursement des investissements a été fixé en fonction de la nature de l'activité, de 1 à 8 mois. La durée du remboursement des investissements réalisés par le PAIDECO KINDU se situe entre 6 et 24 mois et dépend de la nature de l'activité. Ce sont des maximum à ne pas dépasser en termes de temps : l'association est libre d'aller plus rapidement que prévu.

Ce remboursement ne correspond pas à l'octroi par l'institution financière désignée d'un prêt mais au transfert d'une partie de la propriété des biens, propriété qui

appartient à la CTB/ PAIDECO KINDU jusqu'à la clôture du projet, et qui est transmise en partie à cette institution lors de la signature du protocole. Le transfert de propriété donne à l'institution financière retenue des droits concernant les revenus que ces biens, une fois mis en œuvre sur le terrain, permettent de générer. Une fois le remboursement achevé, ces droits disparaissent et les fonds restent la propriété de l'association qui les a versés, mais l'institution s'en sert comme fond de garantie pour octroyer des crédits à celle-ci selon ses propres modalités et procédures. Un montant forfaitaire de 200 USD a été alloué à chaque association pour permettre le suivi par les IMF du remboursement des fonds investis. Ce montant forfaitaire sera remis à l'IMF par l'association, et compte tenu que les deux IMF ont une trentaine d'associations partenaires à suivre dans le cadre de ce protocole, cela représente un montant de 6 000 USD pour un suivi d'un agent avec une moto sur plusieurs mois, selon les calculs qui ont été fait.



Créer de la confiance dans un partenariat gagnant.

Dans le souci de l'efficacité, de l'efficience et de la pérennisation de cet appui, la structure mise en place avec l'appui du Ministère provincial de l'agriculture dénommée Conseil Agricole et Rural de Gestion, CARG en sigle, sera tenue informée de la mise en œuvre de ce protocole ainsi que de l'évaluation des résultats atteints.

Le rôle principal du CARG est celui d'organe conseil et d'évaluateur. Les institutions financières agréées devront rendre compte aux membres du CARG. Celui-ci veillera à la bonne application du protocole entre les institutions financières et les associations bénéficiaires, et proposera des actions en cas de litiges ou d'imprévus.

Tel est le contenu des protocoles d'accord signés entre les parties tirer les leçons. Le but est clairement d'étudier selon quelles modalités ce type de collaboration pourrait être étendu à d'autres lieux et d'autres associations.

Quels sont les engagements des associations dans cette expérience ?

- Alimenter le compte à terme ouvert auprès de la COOPEC, choisie en vue de constituer un fond de garantie pour couvrir des crédits futurs. Ce fond sera constitué à partir des bénéfices sur l'activité de production et de commercialisation de l'association et sera versé selon les modalités décrites plus haut.
- Déposer son chronogramme d'activités à la CTB PAIDECO, à la COOPEC choisie et au CARG pour suivi.



CTB RD CONGO

- Remettre à l'institution financière partenaire, et au PAIDECO jusqu'à sa clôture, un rapport au plus tard 15 jours après chaque cycle d'activité ou au minimum par trimestre pour les activités économiques permanentes, et ce jusqu'à ce que le fond de garantie soit entièrement constitué. Ce rapport doit décrire au minimum les activités réalisées et les compte d'exploitation de ces activités faisant apparaître les chiffres d'affaires réalisés et les bénéfices.

S'il s'avère que l'Association ne respecte pas ses engagements vis-à-vis de la constitution d'un fonds de garantie selon le ryth-

me et les modalités convenues entre les parties prenantes, l'Association concernée accorde par le présent protocole aux autorités locales représenté par le **C.A.R.G.**, Conseil Agricole Rural de Gestion, le droit de bloquer les avoirs de son compte à la COOPEC choisie jusqu'à ce que le versement reprenne. Si au bout d'une période qui sera fixé d'un commun accord entre les 3 parties (CARG, institution financière et association), les versements n'ont toujours pas repris, l'association par le présent protocole cède ses droits sur les fonds déposés auprès de l'institution à celle-ci, qui ne pourra les utiliser strictement que dans le même but et pour la même filière.

63 conventions ont été signées pour un investissement PAIDECO d'un montant de 291 000 USD (intrants, matériels et équipement, bâtiments) et un fonds de garantie constitué à terme d'environ 127 000 USD, ce qui devrait permettre dans l'idéal d'octroyer – si ce fonds couvre 50% des prêts et que par ailleurs d'autre garantie financière ne sont pas demandées- 250 000 USD de crédits divers aux acteurs des filières agricoles locales. Le chemin pour arriver à constituer ce fonds de garantie sera semé d'embuches, mais pour faire aboutir cette expérience, nous comptons sur la dynamique des agriculteurs bénéficiaires qui ont tout à gagner à créer un climat de confiance avec les IMF dont ils deviendront membres de fait, et aussi sur la vigilance des autorités et notables locaux représentés par le CARG.

10. CARG et programme agricole multi-acteurs.



VISION DE SON EXCELLENCE MADAME LA MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DEVELOPPEMENT RURAL, PECHE, ELEVAGE, GENRE ET FAMILLE.

Madame la Ministre du Bas-Congo avec le CARG de Moanda.

Marie Ludovic MANOKA NZUZ lors de l'atelier des CARGs le 18 AOUT 2010.

- Excellence Messieurs les représentants du Gouvernement Provincial ;
- Monsieur le Président du CCP ;
- Messieurs les Présidents des CARGs Territoriaux ;
- Chers invités

Qu'il me soit permis de saluer et de féliciter tous ceux qui se sont déplacés pour la circonstance de ce jour. Ceci démontre le souci qui est le vôtre pour un avenir meilleur pour la Province du Bas-Congo en général et, pour le développement de la production agricole en particulier. En effet, jusqu'à ce jour, 16 mois se sont écoulés depuis l'installation du Programme Pilote du Bas-Congo pour la réforme des Services Centraux et Provinciaux du Ministère en charge de l'Agriculture appuyé par la CTB (Coopération Technique Belge). Le plus grand mérite des activités du Programme Pilote est l'implantation des CARGs dans les 10 Territoires et les deux Villes de la Province du Bas-Congo.

Le CARG constitue un cadre de concertation dans différentes entités, et partant, un partenaire de l'Etat qui doit jouer le rôle d'unificateur des différents acteurs de développement, de négociateur, d'initiateur des projets agricoles et ruraux, d'informateur et de formateur de la population. En bref, le CARG doit jouer le rôle de tremplin pour les actions à mener dans les milieux ruraux. En somme, le CARG est appelé à être l'Eglise au milieu du Village. De ce fait, il n'a pas à se transformer en une grande ONG, mais plutôt, il doit jouer le principe de *l'unité dans la diversité*.

La grandeur et la réussite du CARG dépendront de la cohésion des membres qui composent et de la confiance dont il jouira vis-à-vis des différents partenaires. Il s'emploiera à éviter, autant que possible, l'exclusion, la conflictualité et toutes les autres antivaleurs. En outre, le CARG s'appliquera à rejeter toute attitude susceptible de le soumettre à la merci des politiciens, par contre, il ne doit pas devenir le détracteur de qui que ce soit. En même temps, il ne doit pas rester passif devant les méfaits commis à la production.

En jouant son rôle dans le partenariat public privé, le CARG a une place de choix dans la décentralisation. Il a une grande responsabilité dans la conception des activités d'auto prise en charge des entités décentralisées et dans l'élaboration des documents y afférents, par exemple dans les plans de développement agricoles et ruraux des Territoires.

Pour sa part, le Ministère en charge de l'Agriculture, Développement Rural, Pêche, Elevage, Genre et Famille, a proposé une politique ambitieuse pour la Province. Celle-ci est tirée de la vision du Chef de l'Etat qui tient à doter la République Démocratique du Congo d'une politique agricole, basée sur la mécanisation de l'Agriculture.

CARG et programme agricole multi-acteurs.

C'est ainsi qu'avec l'achat de 700 tracteurs pour la République, la Province du Bas-Congo a bénéficié de 65 tracteurs dont une partie a été confiée au Ministère en charge de l'Agriculture pour une répartition efficiente.

Je vous informe que votre Ministère, dans la répartition de ces engins, a tenu à la diversification des bénéficiaires, en s'appuyant notamment, sur les églises, sur les organisations féminines et enfin sur les structures ordinaires et laïques qui ont pignon sur rue. Cette politique de la mécanisation agricole est accompagnée par la ferme volonté du Ministère d'installer la profession semencière à travers la Province.

Par ailleurs, les organisations féminines, dans la gestion du Monde Rural, représentent un enjeu transversal, enjeu qui doit être considéré comme fondamental par les orientations et la mise en œuvre de vos politiques multisectorielles. Soyez de véritables supports pour la femme du Bas-Congo qui, à travers les organisations féminines, explorent avec courage et détermination, les voies et moyens susceptibles d'améliorer leur quotidien, et donc le sort de nos populations du Bas-Congo.

Votre Ministère attend donc de vous, un accompagnement de sa politique dans le secteur de l'Agriculture, notamment dans son volet de la mécanisation agricole, dans le Secteur du Développement Rural et de celui du Genre et Famille. Particulièrement pour la mécanisation agricole, vous êtes nos partenaires à part entières dans l'encadrement, la gestion de et le suivi des tracteurs qui ont été récemment disséminés à travers la Province.

L'enjeu des routes de desserte agricole est un préalable à la réussite de toutes nos politiques de la gestion du Monde Rural. L'implication positive des CARG et du CPP est saluée par le Ministère. Ce dernier demeure entièrement à la disposition de ces Partenaires pour une franche collaboration, ce qui permettra assurément une maximisation des résultats attendus.

Le temps est révolu où l'on croyait à un Etat pourvoyeur de toutes les réalisations et donc de toutes les solutions. Les structures partenaires ont aujourd'hui, plus que jamais, toute leur place dans la quête de notre pays vers la réalisation des objectifs du Millénaire, à savoir, réduire de moitié la pauvreté dans le monde, à l'horizon 2010.

Chers partenaires des CARG et du CCP, un *partenaire* se définit comme «un associé dans un enjeu ou dans un exercice». C'est ce que nous sommes, vous et nous. De ce fait, il n'y a point de place pour une quelconque hiérarchisation dans nos rapports. Nos relations sont donc des relations d'Egal, relations qui sont tournées vers l'atteinte de nos objectifs communs, pour l'intérêt supérieur de notre Province, le Bas-Congo.

C'est pourquoi, je vous demande de nous unir pour travailler la main dans la main, afin de sortir de la production économique, en utilisant des techniques culturelles améliorées, en négociant des projets socio-économiques fiables et en attirant les bailleurs de fonds ainsi que les investisseurs dans notre domaine pour un Bas-Congo uni, plus grand et plus prospère.

Vive le Partenariat Ministère – CARG ;
Vive le Partenariat Ministère – CCP ;
Vive le Province du Bas-Congo ;
Vive le République Démocratique du Congo.

Je vous remercie.



*Détente après la réunion
du Conseil consultatif
provincial, à Matadi.*



Situation des CARG au bas Congo en août 2010:

Tous les CARG sont aujourd'hui fonctionnels (opérationnels) : les réunions se tiennent régulièrement, les membres se cotisent. L'exemple le plus frappant d'une bonne efficacité est celui de *SEKE BANZA* qui possède aujourd'hui dans sa caisse 1.125\$. Un accompagnement particulier est à entrevoir pour le CARG Kasangulu qui a du mal à démarrer.

1. Quelques CARGs ont déjà rédigé des avant-projets de statut pour leur reconnaissance officielle.
2. Quelques CARGs ont déjà reçu des autorisations de fonctionnement des autorités politico administratives.
3. Quelques CARGs disposent déjà des plans de développement de leur territoire après identification des problèmes (*Lukula, Songololo, Mbanza-Ngungu, Seke-Banza*).
4. Trois CARGs territoriaux ont réussi à implanter des CARGs dans les secteurs (*Lukula, Seke-Banza et Songololo*)

Difficultés majeures rencontrées par les CARGs:

1. Vision du CARG non partagée par tous (*Kasangulu, Tshela*) du fait du parachutage de ses structures.
2. Faible participation des membres.
3. Manque de fonds de roulement.
4. Insuffisance de la formation des membres des CARGs.

Expériences les plus intéressantes des CARGs:

- a. L'identification précise des filières agricoles (*Lukula, Songololo, Seke-Banza*).
- b. L'expérience de l'observatoire de fiscalité (*Seke Banza*).
- c. L'existence d'un portefeuille de projets (*Seke Banza*).
- d. L'expérience de centre de regroupement lié à un système de formation des marchés (*Songololo*).
- e. L'expérience de l'association des cultures vivrières avec les cultures pérennes.



Réunion provinciale des CARGs à Kikwit.



Réunion provinciale des CARGs au Nord-Kivu.

11. Economie et partenaires.



« STRATEGIE DE L'UE POUR LA RELANCE AGRICOLE ET LA SECURITE ALIMENTAIRE EN RDC »

Patrick Houben (Délégation UE en RDCongo)



La RDC dispose d'un potentiel inégalé en matière agricole (disponibilité de terre, pluviométrie, ressources humaine, etc.) mais le pays est pourtant régulièrement situé dans les dernières positions des classements mondiaux relatifs au développement. Le budget alloué à l'agriculture est de moins d'1% du budget national. Les exportations de produits agricoles des années 1960 ont régulièrement diminué pour ne plus représenter que 40.000 tonnes en 2000, essentiellement du café. Les situations de malnutrition sont chroniques (FAO 2003) et les importations nombreuses, impliquant un coût élevé de l'alimentation de base dans les villes.

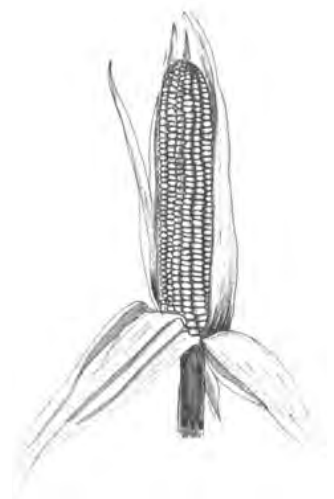
La coopération de l'UE a repris au début des années 2000. Plusieurs projets de relance agricole ont été financés par le 9^{ème} FED et la ligne budgétaire «sécurité alimentaire». Il n'y pas de fonds disponibles pour l'agriculture dans le cadre du 10^{ème} FED.

Toutes les disponibilités de fonds proviennent du FSTP— Food Security Thematic Program— qui font l'objet d'appel à propositions tous les deux ans, à l'attention des ONGs.

Les **axes prioritaires** retenus pour ces AP sont :

1. le renforcement de la production (semences améliorées)
2. le développement des filières de commercialisation (pistes agricoles, stockage, transformation, transport) car l'évacuation des productions est un problème central dans la majeure partie des bassins de production congolais.

Le renforcement des OP – Organisation paysanne - est central à l'ensemble des projets. Dans le contexte congolais où l'Etat est faible et où les intermédiaires sont peu nombreux, des fédérations d'OP, ou coopératives, trouvent un intérêt réel. Des activités génératrices de revenus à chaque niveau de regroupement d'OP assurent la durabilité de cette structuration du monde rural. C'est donc le niveau de production familiale existant qui est renforcé, car le «climat des affaires» ne permet pas d'envisager le développement d'un secteur privé d'envergure qui, par le passé, a assuré le développement rural de bien des régions congolaises.





Ombrière en matériaux naturels installée par REAFOR, projet FAO financé par l'Union Européenne.

Pour un total proche de 75M€, une cinquantaine de projets ont été initiés depuis 2003 dont une trentaine est en cours. Une partie est située à l'Est du pays et l'autre partie dans les bassins d'approvisionnement de Kinshasa (Bandundu, Bas Congo, Kinshasa), plus gros marché du pays. **Le projet agroforestier de Mampu**, à 150km de Kinshasa, est un modèle économiquement et financièrement durable. 8.000 hectares d'acacias ont été plantés depuis 1984 et divisés en 300 exploitations indépendantes. La production annuelle de 12.000 tonnes de charbon de bois et 12.000 tonnes de produits vivriers s'ajoute à la production de miel. **Ce modèle économique-environnemental est disponible et à reproduire.**

La stratégie basée sur la relance de la production et les filières d'évacuation avec les OP comme acteurs centraux est reprise par plusieurs opérateurs ainsi que dans la politique provinciale du Bandundu.

Des techniques de réhabilitation et d'entretien de pistes rurales à très faibles coûts sont également disponibles. En province du Bandundu, les actions de structuration du monde rural ont permis la création de plus de 1.900 OP regroupées en 58 coordinations, regroupées en 13 faïtières (une par territoire), elles mêmes regroupées en une agence commerciale basée à Kinshasa. Ces OP ont commercialisé en 2009 à Kinshasa, près de 1.000 tonnes de produits vivriers, grâce à 25 camions, 10 baleinières et 38 magasins/dépôts. La structuration paysanne est en marche.

L'ensemble actuel de projets indépendants, directement au contact de la population, assure une facilité de mise en œuvre et évite les parfois difficiles relations avec l'administration. Mais l'implication de l'administration est importante pour assurer des sensibilisations générales et une multiplication de bons résultats afin d'augmenter l'impact des financements.

Au cas par cas, en fonction de l'efficacité des collaborations avec des administrations provinciales ou de territoire, des mises en œuvre conjointes ONG/administration sont envisageables.

Les principales difficultés sont relatives au **changement de mentalité** nécessaire pour promouvoir la bonne gouvernance au niveau des OP et de l'administration. La durée d'un projet de 4 ans est bien inférieure aux besoins de temps pour ce type de changement. La communautarisation et la bonne gouvernance sont des axes d'action important pour le développement du secteur agricole, mais les exemples constructifs sont encore vraiment peu nombreux. Les mauvaises habitudes accumulées depuis plusieurs générations demandent un encadrement continu et rapproché que peu d'ONGs sont réellement capables de produire. Dans un pays où 46% du budget prévisionnel 2010 vient de ressources extérieures, **une coordination efficace des actions et des acteurs est toujours attendue.**





Brèves, nouvelles économiques et des partenaires.

IFPRI a réalisé une analyse –septembre 2010- sur **les réformes des politiques agricoles en RDC**. Catherine Ragaza, Suresh Babu, John Ulimwengu et Regina Birner ont passé en revue le paysage institutionnel, les flux d'information et le niveau d'influence des différents acteurs. Les CARGs jouent un rôle potentiellement important, mais il y a un défi majeur en termes de renforcement de capacités.

Contacts : Christophe Mampuya, directeur de la DAPP, Direction Analyse prospective et planification et Patrick Makala, coordonnateur de la cellule de suivi de la réforme au Ministère.

La fondation Bill et Melinda Gates s'intéresse à la production de soja en RDC. Antonio Pedro Mota et Niraj Varia, de *Techno Serve, business solutions to poverty*, basés en Afrique du Sud, se sont rendus au bas Congo, au Bandundu, au Katanga et à Kinshasa, afin de voir comment développer la filière soja en RDC.

Quoique cette culture y soit relativement peu développée, on importe près de 15 000 tonnes de tourteau de soja pour la production d'aliment bétail à Kinshasa. Compte tenu des climats favorables, la RDC serait particulièrement bien placée pour produire et exporter cette légumineuse, qui est produite par exemple au Katanga vers l'Afrique du sud, pays qui connaît également un déficit important en soja.

La FAO compte lancer prochainement un projet Soja en collaboration avec l'ONG Mam Sa Ngol, au Bas Congo, et surtout à Idiofa dans le Bandundu, grâce à l'appui technique donné par André Shetter et du projet CAVTK food avec le soutien de l'Union Européenne. L'ONG Mam Sa Ngol transforme le soja en lait et carat, pour utiliser ces produits dans les centres nutritionnels de la région, et les résultats sont déjà remarquables, grâce à la variété de soja 000 de l'Université de Viscoza.

150^{ème} anniversaire de Gembloux Agro-bio Tech et 50^{ème} anniversaire de l'indépendance de la RDC. Journées à la faculté universitaire de Gembloux le 19 octobre 2010. Depuis la fin du 19^{ème} siècle, des liens privilégiés se sont établis entre Gembloux et le Congo où, au fil des générations, des centaines d'agronomes gembloutois ont œu-

vré pour le développement du pays. Ces liens se sont maintenus malgré les vicissitudes de l'histoire.

Fin du projet REAFOR : un pool de recherche forestière se consolide à Kisangani, autour de l'UNIKIS.

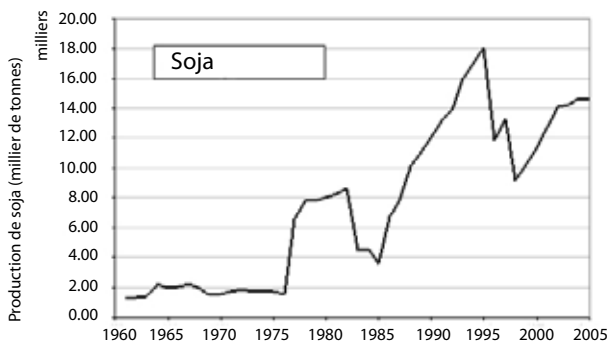
La fin du projet REAFOR et particulièrement le volet agronomique réalisé en collaboration avec IITA, pose le problème crucial du devenir de la recherche agronomique en RDC. En effet, la RDC ne pourrait se lancer dans des programmes ambitieux, comme REDD+ sans avoir un système de recherche opérationnel et des équipes de chercheurs sur le terrain, comme c'est le cas pour le manioc à l'INERA Mvuazi. Le projet REFORCO, financé par l'Union Européenne, capitalise les résultats obtenus par la recherche forestière engagée par REAFOR, un projet exécuté par la FAO.

L'étude «Action contre la faim», contre le Konzo au Sud Bandundu, est disponible.

Cette étude sur cette grave maladie nutritionnelle met en exergue les interactions entre les problèmes liés à la culture du manioc, à la rareté de l'eau, au rouissage, aux habitudes alimentaires, à l'analphabétisme et à l'enclavement.

Le Coopération belge envisage des synergies autour de la relance des cultures pérennes à Yangambi. Luc Boedt, CEO, SOCFINCO

Le projet de consortium Yangambi sous forme de PPP (Pu-



Evolution de la production de Soja en RDC, d'après Stefan Hauser, IITA



blic-private partnership), consiste à réhabiliter les plantations abandonnées de Yangambi sous forme de nouvelles plantations à haut rendement, soit 12000ha de palmier, 10000ha d'hévéa et 3000ha de cacao. Il est également prévu de relancer les cultures vivrières environnantes. Au cours des 5 premières années de mise en place des cultures, SOCFINCO préfinancera la recherche en mettant annuellement 1 million \$US à la disposition d'un fond de relance de la recherche à Yangambi. A partir de la 6^{ème} année, le financement de la recherche pourra, progressivement, être pris en charge via un système de crédit d'impôts sur les bénéfices générés par les plantations industrielles.

La situation de l'INERA et soutien présent et futur de la coopération belge BTC – Yves Couvreur, BTC

Suite à une évaluation FAO de l'INERA en 2004, la BTC lança un projet (APV) d'appui aux stations INERA (Mvuazi, Kiyaka, Kipopo, Gandajika). Désormais le projet a remplacé Mvuazi par Yangambi, Le bâtiment de l'agro-météo au km 7 est restauré, un groupe de 136 kVA installé et 19.3 ha de cultures furent emblavées. Dans une nouvelle phase, il est prévu d'installer de vastes pépinières de palmier à huile (20 ha) et de cacao (10 ha). Le secteur semencier sera également soutenu via le SENASEM. Une structure de formation/recyclage sera mise sur pied à Yangambi. Depuis, un programme de multiplication de la banane a vu le

jour sous la houlette de la KUL et en coopération avec VLIR, CIALCA, IFA et l'Uni-KIS.

L'Ambassade de France à Kinshasa a organisé une conférence sur la sécurité alimentaire le lundi 29 novembre 2010, mettant en communication directe le Collège de France et de plusieurs pays d'Afrique Sub-saharienne sur le site de l'Agence Universitaire de la Francophonie à Kinshasa (44 avenue de la Démocratie – ex Huilerie). L'Agence Française de Développement s'est associée au Collège de France et à l'Agence Universitaire de la Francophonie pour diffuser la leçon inaugurale donnée au Collège de France par M. Ismaïl Serageldin, ancien vice-président de la Banque Mondiale et Directeur de la Bibliothèque d'Alexandrie, dont le thème est « Mobiliser le savoir pour éradiquer la faim ».

Projet de vaccination contre la pseudo peste aviaire

GALVmed a pour but principal de promouvoir l'accès aux médicaments vétérinaires par les éleveurs affecté par la pauvreté, vivant dans les pays en développement. GALVmed se focalise principalement sur les produits pour les maladies généralement négligées par les grandes firmes pharmaceutiques qui considèrent en général ces maladies animales comme moins rentables, alors qu'elles affectent des millions de bétails et volailles dans les pays en développement. GALVmed est financé par le Gouvernement britannique, la Fon-

dation Bill and Melinda Gates et l'Union Européenne. www.galv-med.org. Pour le RD Congo, le premier projet pilote sera établi dans la province du Bas-Congo, près de Mbanza Ngungu et de Kimpese, et consistera à vacciner les volaille avec des vaccins thermostables contre la pseudo peste aviaire, ou maladie de Newcastle.

Le Coquard Columbus ou «poulet d'Ardenne»

Né d'un croisement entre une race ardennaise et une race lourde à croissance lente, cette volaille a une chair ayant moins de graisse, présentant de ce fait un intérêt considérable pour la santé. Saveur et santé se concilient au-dedans du poulet Coquard qui vous assure une alimentation saine et des plaisirs gastronomiques. Un élevage pilote est installé dans la concession de la cimenterie de Lukala au Bas Congo et est le fruit d'une collaboration entre le CAVTK et le Groupe Forrest.

Pour acquérir et diffuser ces volailles, veuillez contacter le *Dr Bonane: (243)898980400 - bonamick@yahoo.fr*

L'association des médecins vétérinaires du Congo explore les pistes de solutions pour l'avenir de la profession

en RDC et aussi le nouveau mandat de la Direction de la Production et Santé Animales dans le cadre de la réforme du Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage, de la décentralisation, de la conservation de la nature et la préservation de la biodiversité, aménagement du territoire.



Produits		Marché de détails		Marchés de Gros			
		Prix (Fc/Kg)	Tendance	Ruraux (-30km)	Ruraux (+30km)	Matadi	Kinshasa
Amarante		470	↗	250/botte (2kg)	-	800/botte (2kg)	400/botte (2kg)
Arachide gousse		1220	↘	52000/sac allongé	-	40500/sac allongé	56000/sac allongé
Arachide graine		2170	→	280/verre	-	290/verre	520/verre
Aubergine		540	→	12000/filet	14750/filet	15000/filet	17000/filet
Banane dessert		550	→	4000/régime (20kg)	-	2900/régime (20kg)	12000/régime (20kg)
Banane plantain		910	→	4200/régime (20kg)	3900/régime (20kg)	3500/régime (20kg)	19000/régime (20kg)
Chou pommé		610	↗	-	-	20000/sac sucrière	26500/sac sucrière
Ciboule		800	↘	3800/botte (5kg)	-	4000/botte (5kg)	4200/botte (5kg)
Concombre		480	-	-	-	-	8500/bassin (25kg)
Gombo		820	→	4000/panier	-	-	12000/panier
Haricot		1810	→	310/verre	-	390/verre	570/verre
Maïs grains		690	↗	700/ekolo	-	900/ekolo	820/ekolo
Manioc cossettes		370	→	1600/sac sucrière	13000/sac sucrière	21500/sac sucrière	25500/sac sucrière
Manioc roui		200	-	-	-	-	28000/sac sucrière
Oignons bottes		2250	-	-	-	3000/botte (5kg)	-
Oignons bulbes		1060	↗	26000/filet	25000/filet	32500/filet	38500/filet
Piment frais		1530	↘	18000/filet	125000/filet		
Soja		1140	-	1600/ekolo	-	-	1850/ekolo
Tomate locale		630	↗	7000/caisse	5500/caisse	18000/caisse	13500/caisse
Tomate pommée		480	↘	15000/caisse	8000/caisse	19000/caisse	23000/caisse

Taux de change: 1\$ = 910FC

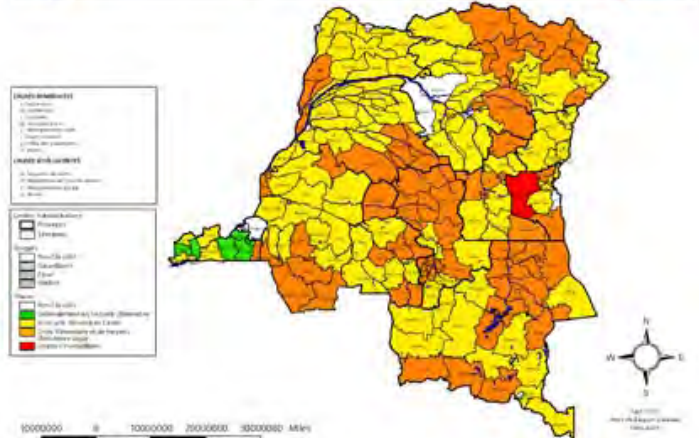
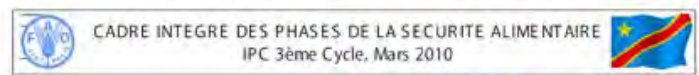
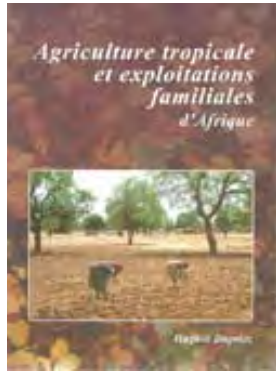
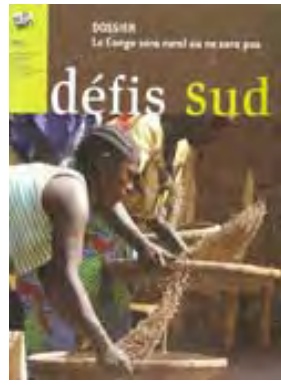
Légende

- ↗ : Forte hausse des prix (>25%)
- ↗ : Hausse des prix (entre 10 et 25%)
- : Stabilité des prix (entre -10 et +10%)
- ↘ : Baisse des prix (entre -25 et -10%)
- ↘ : Forte baisse des prix (<25%)

Note : Les prix des produits ici présentés ont été relevés sur 2 marchés de détail, en l'occurrence Kabila (Kimpese) et Lukala; sur 2 marchés urbains de gros, en l'occurrence Kinshasa (Matete, Kanda-Kanda, Masi-Manimba et Ziguida) et Matadi (Makaku). Et sur les marchés ruraux de Kimpese.

Ce bulletin est réalisé par l'Observatoire Economique dans le cadre du PADDAFAC et PASAOC avec l'assistance financière de l'Union Européenne et d'AGRISUD International.

Les informations sur les prix et marchés constituent un objectif de «La Voix du Congo Profond». Nous souhaitons réaliser une mise en réseau des acteurs qui récoltent et diffusent les informations, notamment FAO Urgences, AgriSUD, APEFE, pour installer un système accessible à tous.

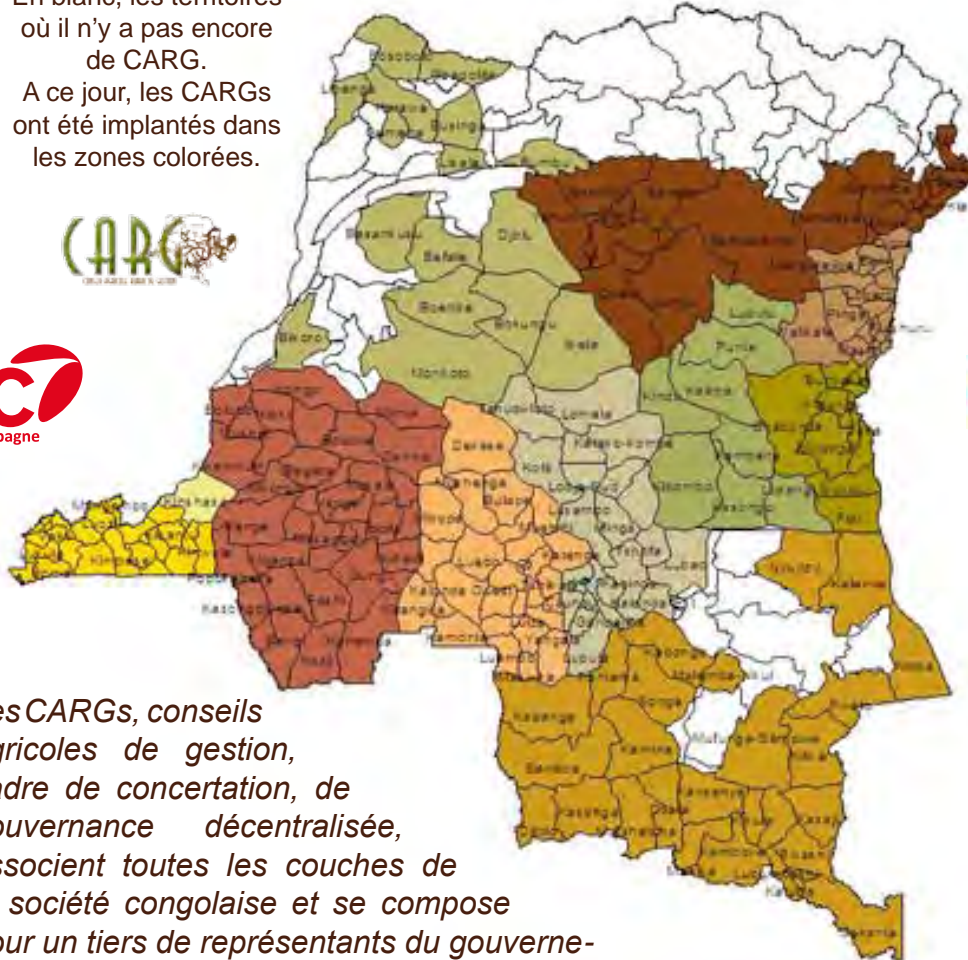


Seuls les territoires en vert, tous au Bas Congo sont en sécurité alimentaire. L'orange foncé symbolise les territoires en déficit alimentaire marqué. Dans le territoire de Shabunda, au Sud-Kivu, on est en urgence alimentaire.

Documents disponibles ou à acquérir pour les mini-bibliothèques des CARGs et radio rurales au CAVTK - Laboratoire Vétérinaire de Kinshasa et auprès de Terres et Vie - terres.et.vie@linkline.be.



En blanc, les territoires où il n'y a pas encore de CARG.
A ce jour, les CARGs ont été implantés dans les zones colorées.



Les CARGs, conseils agricoles de gestion, cadre de concertation, de gouvernance décentralisée, associent toutes les couches de la société congolaise et se compose pour un tiers de représentants du gouvernement et pour deux tiers de représentants de la société civile.



Les CARGs sont déjà actifs dans 120 des 145 territoires de RC Congo. Ce sont des réalisations importantes pour une meilleure gestion et une politique plus décentralisée.



Ce processus multi acteurs propose des cadres d'actions cohérents et concertés, en phase avec les outils institutionnels tels que le DSCR, et en évolution vers le PDDAA/ NEPAD. Ce développement a également un effet positif sur la conscience paysanne et leur émancipation. En ce moment, les programmes de renforcement de capacités, planifiés n'ont pas encore été lancés à cause d'un manque de ressources. Nous comptons sur une contribution des bailleurs pour pouvoir continuer sur le chemin pris.



Hubert Ali Ramazani,
Secrétaire Général du Ministère de l'agriculture de la RDC

